

Natura
2000

LES GORGES
DE LA LOIRE

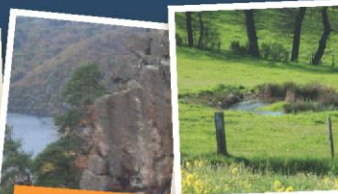
des espèces ...



des milieux ...



un site ...



RAPPORT D'ACTIVITÉS NATURA 2000



Le projet co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER

ZSC « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »
ZPS « Gorges de la Loire »

ANNEE 2021

Rédigé par Amandine Sueur
Chargée de mission Natura 2000 pour le SMAGL
Février 2022

1, 2, 3 brins d'engagement... pour une plus grande préservation de l'environnement !



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
INSTRUMENTÉ PAR LE FEADER



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire

13 rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 43 24 46 - fax : 04 77 43 21 78
contact@smagl.com - www.smagl.com



Département Loire en Auvergne Rhône-Alpes
de Saint-Etienne au Forez



Sommaire

I. PREAMBULE	3
A. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
B. L'ANIMATION	3
C. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	4
D. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	5
A. ENTRETIEN DE MILIEU	5
B. GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	22
C. LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DE LA RNR DES GORGES DE LA LOIRE	26
III. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES	27
A. SUIVIS FAUNISTIQUES	27
IV. MISE A JOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 ET AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE	30
A. CONTEXTE	30
B. HISTORIQUE	30
C. DESCRIPTION DE L'ACTION	31
D. AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE NATURA 2000	32
E. PLANNING PREVISIONNEL	32
F. REALISATION DU PROJET	33
G. CARTOGRAPHIE DES HABITATS	35
V. PROJET EN LIEN AVEC NATURA 2000	36
A. PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)	36
B. ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (CVB SAINT-ETIENNE METROPOLE)	39
C. ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES DE LA FAMILLE RIVOLLIER A CHENIEUX (CVB SAINT-ETIENNE METROPOLE)	51
D. APPEL A MANIFESTIONS D'INTERET « EFFICACITE DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 - PERIODE 2019 -2023»	53
E. APPEL A MANIFESTIONS D'INTERET « EFFICACITE DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 - PERIODE 2021 -2025»	57
F. ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE	59
VI. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	66
A. COMMUNICATION	66

B.	MISE A JOUR DU SITE INTERNET	66
C.	ANIMATION FONCIERE	66
D.	ÉVALUATION D'INCIDENCES	67

VII. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE **68**

A.	DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PAIEMENT	68
----	--------------------------------------	----



I. Préambule

a. Le Docob et le site Natura 2000

Identification

Site n° FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »

Site n° FR 8212014 « Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB en cours (2021-2022), dernière révision effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Habitats Faune-Flore »

b. L'animation

Site Natura 2000	Président du comité de pilotage (suite élection COPIL 04/12/14)	Nom structure animatrice	Nbre de jours d'animation en 2021	Date début animation
Gorges de la Loire	Monsieur Alain SCHNEIDER- Conseiller municipal de la ville de Saint-Étienne	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	178	2003

L'équipe du SMAGL

En 2021, plusieurs agents du SMAGL ont contribué à la mise en œuvre du Docob :

Chargé de mission Natura 2000	Amandine SUEUR
Technicienne territoriale	Margot GALLARDO
Service civique ABC	Hugo TAURU
Chargée de communication	Ingrid PERRET
Directeur du SMAGL	Sébastien ARNAUD
Conservatrice de la RNR des gorges de la Loire	Nelly FELTER
Secrétaire comptable	Oriane GOUILLOUD
Équipe technique du SMAGL	Jean-Claude PRUD'HOMME Serge TRUPHEME Christian DECHANDON

c. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

- La cartographie des habitats Natura 2000 de 2018 fait ressortir 11 habitats d'intérêts communautaires, dont 2 prioritaires :

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Déclinaison Cahiers Habitats (CH)	Code CH	Statut
HABITATS AGRO-PASTORAUX				
Landes sèches européennes	4030	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030-10	IC
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	Pelouses calcicoles mésophiles du Massif central et des Pyrénées	6210-19	IC
		Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiphiles sur basaltes et granites du Massif central et sud-est	6210-36	IC
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, sanguisorba officinalis)	6510	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	6510-3	IC
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	2330	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	2330-1	IC
HABITATS HUMIDES				
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des littorales uniflorae et/ou des Isoetoneanuncietea	3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitaire d'affinités continentales, des Isoetoneanuncietea	3130-3	IC
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	IC
		Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	IC
HABITATS FORESTIERS				
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	Saulaies arborescentes à Saule blanc	91E0-1	PR
		Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0-8	PR
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	9120	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	IC
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	9130	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisse ou Chèvrefeuille	9130-4	IC
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180	Tillaies hygrosclérophiles, calcicoles à acidoclines, du Massif Central et des Pyrénées	9180-10	PR
HABITATS ROCHEUX				
Pentes rocheuses siliceuses avec végétations chasmophytique	8220	Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	IC



- ✓ Les 10 objectifs stratégiques sont déclinés en fiches action :
 - « 7 fiches action » concernent la gestion des milieux et des espèces à court terme. Ces fiches portent sur la gestion des milieux prairiaux, des falaises et des landes et plus généralement sur le maintien des habitats ouverts et la réouverture des milieux.
 - « 8 autres fiches » sont à mettre en œuvre à moyen terme et portent sur la gestion des forêts, des linéaires et des ponctuels (mares, arbres isolés).
 - Enfin, « 6 fiches action » ont une échéance à plus long terme et visent la mise en place de suivis dont la périodicité est de 5 ans pour les oiseaux de la Directive Oiseaux et de façon plus ponctuelle pour les autres espèces de la Directive Habitat Faune-Flore.

a. Missions de la structure animatrice

- ✓ Plusieurs missions incombent à la structure animatrice, les principales sont les suivantes :
 - Gestion des habitats et des espèces ;
 - Suivi des évaluations d'incidences ;
 - Suivis scientifiques ;
 - Information, communication et sensibilisation ;
 - Veille à la cohérence des politiques publiques ;
 - Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

II. Gestion des habitats et des espèces

a. Entretien de milieu

Le Baret

Les prairies de Baret sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 de réouverture de milieu entre 2004 et 2008. L'objectif de ce contrat était d'entretenir une surface d'environ 2,5ha. À la suite de ce contrat, aucun entretien n'a pu être réalisé pendant 6 ans faute de personnes intéressées pour prendre la gestion et l'entretien des parcelles.

En 2014 le smagl est intervenu une nouvelle fois pour rouvrir le milieu. Des conventions de mise à disposition et d'entretien des parcelles ont alors été créées. D'abord entretenues par M Briois (agriculteur), puis par M Ferrandin (apiculteur), depuis 2016 les prairies sont gérées par Mme Blanchard grâce à du pâturage équin.

Le parc A a été équipé d'une clôture électrique en 2016 puis paturé à partir de 2017. Le parc B a été débroussaillé et équipé d'une clôture fixe à l'hiver 2018, mais aucune action de pâturage n'a été mise en place en 2019.



Carte 1 : Délimitation des parcs de pâturage de Baret

Un entretien des parcelles devait être réalisé par Mme BLANCHARD au cours de l'hiver 2019 afin de permettre un retour du pâturage dans de bonnes conditions en 2020. Après un passage sur les parcelles fin 2020, cet entretien n'avait pas été fait. Une prise de contact avec Mme Blanchard a donc été nécessaire en janvier 2021 afin de recadrer l'entretien des parcelles et aborder le renouvellement de la convention échue depuis le 01/06/2020. Le 4 février 2021, une nouvelle convention a été signée pour une durée de 4 ans. Le 3 mars 2021 une visite des parcelles avec Mme Blanchard a permis de vérifier que l'entretien demandé avait bien été effectué en février par gyrobroyage.

Il est à noter la présence de l'azurée du serpolet sur les prairies du parc A depuis 2018 (celle-ci n'a pas été révérifiée en 2020 et 2021).



Photo 1 : Parcelles de Baret colonisées par le genêt à balais fin 2020



Photo 2 : Parcelles de Baret entretenues début 2021



L'un des propriétaires des parcelles, Henri REYMONDIER, nous a contacté fin 2021 pour nous faire part d'une modification des propriétaires sur le site du lieu-dit Baret. Une mise à jour des conventions établies en 2014 avec les différents propriétaires est donc à prévoir en 2022.

Les conventions actuelles s'appliquent sur les parcelles n°2065 et 2066 section A et la parcelle n°1106 section B de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. En 2014, celles-ci appartenaient toutes à 6 propriétaires différents. Désormais, seuls deux propriétaires sont concernés par ces parcelles : Henri REYMONDIER propriétaire des parcelles n°2066 section A et n°1106 section B ; et Lucienne BORDIN propriétaire de la parcelle n°2065 section A. Henri REYMONDIER a émis le souhait de vendre ses parcelles au SMAGL ou à la commune. Une réflexion est à apporter à cette proposition.

La Noirie

Ce site est sous convention de mise à disposition entre EDF et le SMAGL depuis 2013. Il se compose de plusieurs parcs de pâturage, suivis pour la plupart par la RNR (sauf parcelle n°7), et ont été agrandis en 2017. Afin de maintenir en état ces prairies d'intérêt communautaire (code Natura 2000 : 6210), un pâturage caprin et ovin est en place depuis 2018.

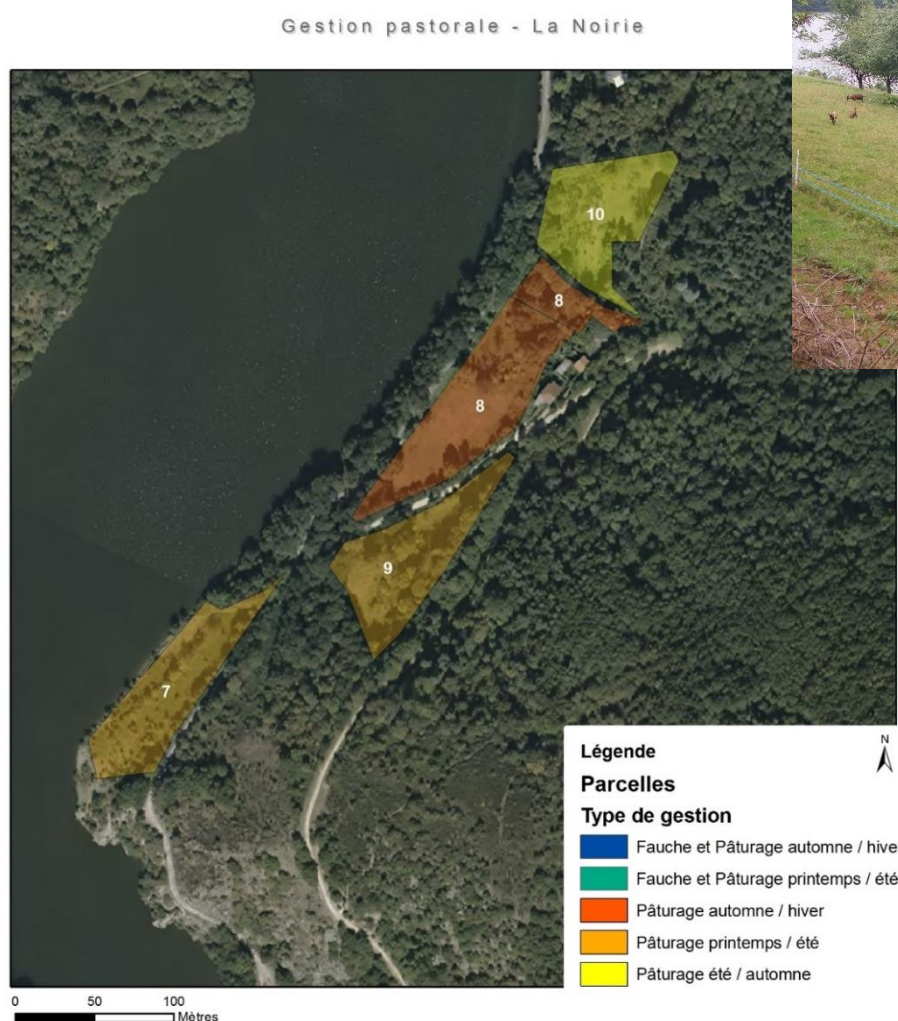


Photo 3 : chèvre du parc de pâturage de la Noirie

Carte 2 : localisation des parcelles

Entretien des Echaudes (lutte contre la fougère aigle)

La fougère aigle est une espèce qui dispose d'une importante capacité de colonisation ; sa croissance rapide, son port élevé et sa toxicité pour le bétail lui permettent de créer rapidement des peuplements monospécifiques (ptéridaie). Aux Echaudes, la lande à genêt purgatif et la prairie pâturée (au sud des Echaudes) sont colonisées par la fougère aigle depuis plusieurs années.

Depuis 2016, après un important débroussaillage, un programme de lutte par battage de la fougère a été mis en place. En 2020 et 2021 un seul passage a été réalisé (25 juin 2021) contre deux les années précédentes (juin et septembre). Ces actions semblent fonctionner aux vues de la diminution en taille et en densité des peuplements cependant, comme évoquées dans la bibliographie, cette diminution semble ralentir et plusieurs années seront encore nécessaires pour faire disparaître l'espèce du site.



Photo 4 : Colonisation de la fougère aigle en 2017



Photo 5 : Colonisation de la fougère aigle en 2021



Fauche différenciée au Châtelet

L'entretien historique du Châtelet est réalisé par broyage grâce à la débroussailleuse autoportée Etesia. Depuis 2016, pour permettre un meilleur développement de la flore, seuls les chemins et le bord de Loire occupés par les touristes sont tondu. Le reste de la végétation évolue librement durant l'été. Cet entretien différencié permet aux plantes plus tardives d'assurer l'entièreté de leur cycle de vie. Sur le long terme, cela permettra d'accroître la diversité floristique du site. Cette tonte différenciée a été faite cette année le 28 mai et 21 juin. Afin d'empêcher l'embroussaillage lié à l'abandon du broyage printanier, un broyage a été effectué début septembre.

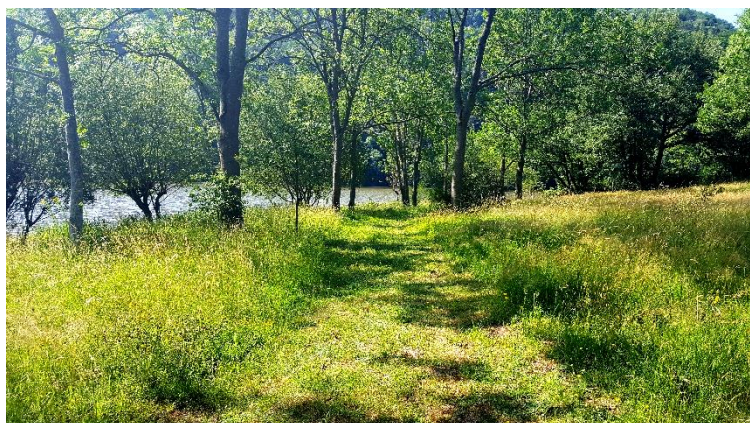


Photo 6 : Fauche du chemin bord de Loire au Châtelet

Contrat Natura 2000 : « Coteaux de Chambles »

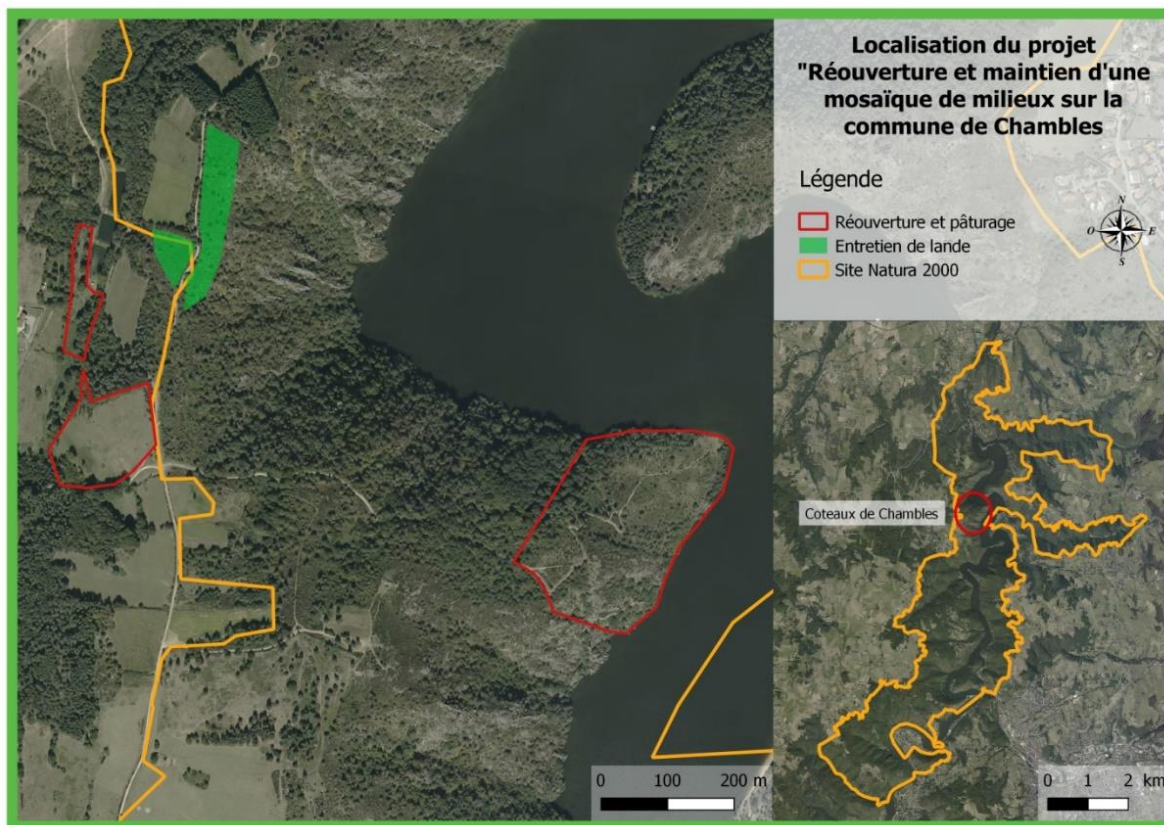
Le site de Chamousset se situe sur la commune de Chambles, il fait partie du périmètre Natura 2000 ainsi que du site classé des gorges de la Loire.

La pointe de Chamousset était autrefois pâturée et exploitée par fauche. Suite à l'abandon des pratiques agricoles ancestrales, les prairies du site se sont progressivement refermées.

Les travaux prévus avaient pour objectif la remise en pâturage du site (action de réouverture du milieu et création d'infrastructures pastorales).

Les travaux présentés dans ce document ne concernent que les travaux réalisés à l'intérieur du site Natura 2000 des gorges de la Loire. Les travaux hors périmètre ont été réalisés par le SMAGL dans le même temps sur fond propre notamment pour fournir des parcelles de replis à l'agriculteur qui entretient les parcelles de la pointe de Chamousset et maintenir des prairies en cours de fermeture encore peu embroussaillées en limite du site.





Carte 3 : localisation du contrat Natura 2000

Travaux réalisés

↳ Broyage de réouverture et d'entretien (2018)

Les travaux de réouverture du milieu par gyrobroyage ont été réalisés par l'entreprise Bois Paysages durant l'hiver 2017/2018. Ils ont notamment permis de broyer une partie des arbustes et ronciers qui avaient colonisé la majeure partie du site après l'abandon de l'activité pastorale il y a plusieurs décennies. La plupart des arbres ont été conservés dans un triple objectif : biodiversité, paysager et agricole.



Les photos suivantes permettent de visualiser l'ampleur de cette réouverture.

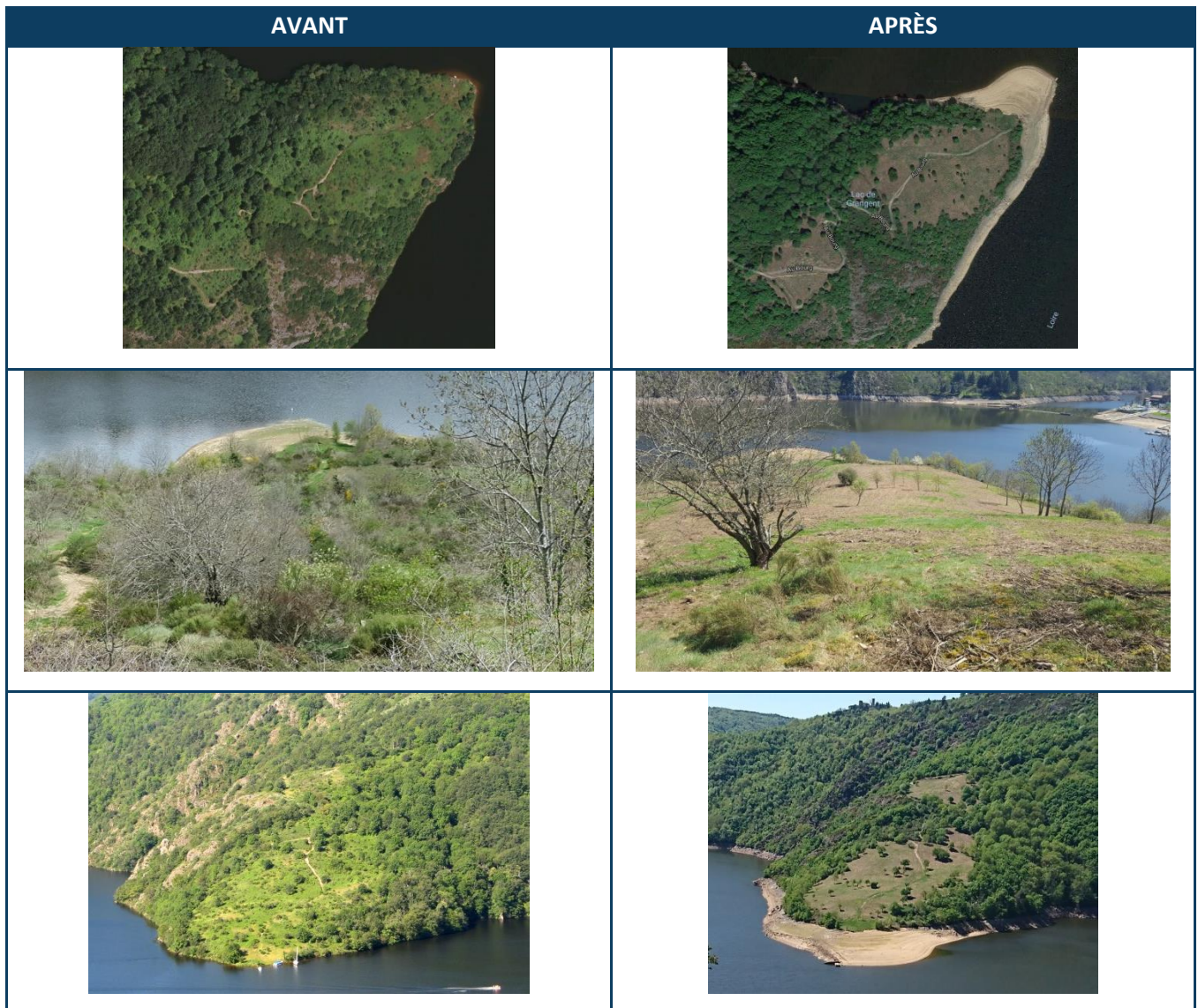


Photo 7 : résultat des travaux de réouverture par broyage

En l'absence d'animaux pour assurer l'entretien des parcelles jusqu'à la fin du contrat Natura 2000 un broyage d'entretien a été réalisé fin juin 2018 (date choisie afin d'impacter au maximum la ronce, principal végétal envahissant présent sur le site). Ce broyage a été réalisé par l'équipe technique du SMAGL à l'aide d'un tracteur et d'un broyeur à fléaux loué pour l'occasion.

✎ Équipements pastoraux (2019)

- Pose d'une clôture (piquets châtaigner et clôtures à moutons 95/10 sur 1600m) par l'équipe technique du SMAGL.
- Découverte d'un ancien captage d'eau (bassin en pierre enterré dans une pente forestière) et équipement de ce bassin d'un regard afin d'alimenter un bac d'abreuvement pour le bétail en forêt (abreuvement des animaux en 2 points : Loire et



bac en forêt). Le bac d'abreuvement a été équipé d'un système de niveau constant afin d'éviter une vidange du bassin.

- Pose d'un portail et d'un portillon sans impact paysager sur le site. Le portail a vocation à rester clos en période de pâturage, mais permet le passage de gros véhicules. Le portillon à fermeture automatique permet l'accès des parcelles aux promeneurs en garantissant que le parc de pâturage reste clos.
- Reprise du chemin d'accès à l'intérieur des parcelles suite à un épisode orageux qui a raviné le site. Ces travaux ont permis de créer les fondations du portail et portillon.

Communication

Deux visuels ont été produits dans le cadre du contrat Natura 2000 :

- Un panneau de sensibilisation co-construit avec la RNR des gorges de la Loire présentant l'enjeu des milieux ouverts, posé à la pointe de Mousset à Saint-Victor-sur-Loire, face à la pointe de Chamousset.
- Une affiche pour informer le public de la présence d'un troupeau et demander de tenir les chiens en laisse (libre accès à la pointe de Chamousset)



Photo 8 : portail et portillon du parc de pâturage Chamousset



Photo 9 : panneau d'entrée de parc

Mise en place du pâturage et gestion agricole (2019 – 2021)

L'entretien des parcelles est réalisé par pâturage. Les premiers animaux ont rejoint les parcelles en février 2019. Les chevaux occupaient la pointe alors que les moutons entretenaient les parcs de replis. En 2020 un pâturage mixte moutons / chevaux a été mis en place pour optimiser le prélèvement sur les différents types de végétation présente sur le site. Fin 2020, un passage sur le site a permis de constater que la végétation, et notamment les genêts, n'avaient pas bénéficié d'une pression de pâturage suffisamment forte puisque la repousse était importante. En juillet 2021, un nouveau passage sur le site a permis de se rendre compte que l'entretien n'était toujours pas suffisant, seul quelques chevaux (max 6-7 chevaux), ont occupé la pointe entre avril et juin 2021. Les moutons n'ont pas fréquenté la pointe de l'année mais ont occupé une partie des parcs de replis. En septembre 2021, l'agriculteur bénéficiant de la convention de mise à disposition et d'entretien des parcelles a donc été contacté afin d'obtenir un retour sur la gestion réalisée et comprendre les raisons du manque d'entretien.

Plusieurs problèmes ont été souligné :

- La fréquentation du site par les promeneurs avec chien qui ont tendance à effrayer les chevaux et dissuade l'agriculteur de les laisser sur les parcelles
- La difficulté de mettre les brebis à pâturer sur ces parcelles du fait de l'activité de traite qui se situe à distance du site et se déroule à la même période que les dates de pâturage autorisées sur le site (avril à juin). L'agriculteur nous a émis le souhait de mettre ses brebis à Chamousset à partir de septembre lorsque la traite s'arrête mais ceci est incompatible avec l'ouverture de la chasse. Le cahier des charges signé entre le SMAGL et lui stipule bien que le pâturage est autorisé toute l'année hors période de chasse.
- La difficulté d'entretien par broyage mécanique du fait de la pente (agriculteur peu à l'aise)
- Maladie dans les troupeaux de mouton

A notre demande et afin de remettre les parcelles en état, un gyrobroyage partiel a été effectué sur la pointe en septembre 2021 par l'agriculteur. Pour les parcs de replis, un débroussaillage est prévu en février 2022 avec le lycée horticole de Montravel. Ce dernier recherchant des projets de ce type à faire faire à leurs étudiants.



Photo 10 : pointe de Chamousset juillet 2021



Photo 11 : pointe de Chamousset octobre 2022

🐣 Entretien de la lande à genets purgatif

La lande à genets purgatifs est un milieu présentant un intérêt fort pour de nombreuses espèces (engoulevent d'Europe, reptiles ...). Bien que ces milieux évoluent naturellement lentement, la colonisation du milieu par des arbres (principalement alisier, chêne et pin sylvestre) entraîne une disparition des landes par compétition lumineuse. Des travaux ont été menés fin 2018 sur une lande au nord de la pointe de Chamousset (voir carte de localisation des travaux) et ont consisté en la coupe d'arbustes colonisateurs dans la lande. Les arbres et arbustes ont été laissés sur place après leur abattage. Aucune autre intervention n'a été menée sur cette lande depuis 2018.

🐣 Inventaire rhopalocères sur la pointe de Chamousset

En 2016, en amont de la création de ce contrat Natura 2000, un inventaire des papillons avait été réalisé sur le site. Ce premier suivi avait été fait dans l'optique d'en réaliser un second post travaux et d'obtenir un comparatif sur la diversité spécifique de rhopalocère du site. Le protocole utilisé est celui du chronoventaire qui permet d'obtenir un inventaire exhaustif des rhopalocères.



En 2021, ce même inventaire a été réitéré sur la pointe de Chamousset avec deux passages approximativement effectués aux mêmes dates qu'en 2016, l'un fin juin et l'autre fin juillet.

En 2016, le suivi avait permis de resenser 22 espèces contre 24 espèces en 2021.

L'action de réouverture a donc potentiellement augmenté la diversité spécifique en papillon du site. De plus, l'inventaire 2021 révèle la présence d'espèces spécialistes non resencées en 2016, avec notamment l'apparition du Cuivré fuligineux et du Cuivré mauvin, espèces associées aux pelouses et prairies ponctuées d'arbustes. La répartition des espèces spécialistes, à l'instar des espèces généralistes, est étroitement liée à la présence et qualité de l'habitat. Un bon état de conservation de l'habitat est un facteur clef dans la dynamique des populations de ces espèces.



Photo 12 : Cuivré mauvin

Contrat Natura 2000 : « Côtes de la Pararie » Saint-Victor sur Loire

Enjeux et objectifs du contrat Natura 2000

Deux enjeux sont identifiés sur l'emprise du contrat Natura 2000 :

- Un enjeu habitats naturels avec des prairies et pelouses d'intérêt communautaire en cours de fermeture et la présence d'espèces floristiques rares (ajonc nain).
- Un enjeu faunistique avec la présence d'espèces patrimoniales comme l'azuré du serpolet, l'alouette lulu ou la pie-grièche écorcheur qui utilisent ces milieux pour se reproduire et se nourrir.

L'objectif principal du contrat est de permettre l'entretien à long terme de cette mosaïque d'habitats en installant une activité agricole extensive afin de favoriser la présence des espèces inféodées à ces milieux aujourd'hui en régression sur notre territoire.

Localisation et gestion foncière

Lieu-dit : les côtes de la Pararie à Saint-Victor sur Loire entre le hameau de Chénieux et le vallon de Grangent.

Parcelles : **24** parcelles pour 4 propriétaires différents

Surface : 17ha51

Les travaux ont été précédés d'une phase de concertation et de mise en place de convention avec les différents propriétaires en 2019. Plusieurs conventions ont été signées avec les propriétaires et exploitants.



Propriétaires :

Mr GEOFFRAY propriétaire de 12 parcelles (5.94ha), la majeure partie de ces parcelles était autrefois pâturée (présence d'anciennes clôtures en mauvais état). Une convention de gestion des parcelles a été établie en juin 2019, pour une durée de 5 ans reconductible tacitement.

La ville de SAINT-ÉTIENNE propriétaire de 5 parcelles (5.67ha). Ces parcelles ont été délaissées il y a une quinzaine d'années par l'agriculture et se sont rapidement boisées (colonisation composée de pins sylvestres). La gestion de ces parcelles a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) avec qui un accord a été trouvé pour permettre le broyage d'une partie des parcelles. Une convention tripartite entre la ville de SAINT-ÉTIENNE, l'ONF et le SMAGL a été signée en 2019 pour une durée de 6 ans renouvelables une fois.

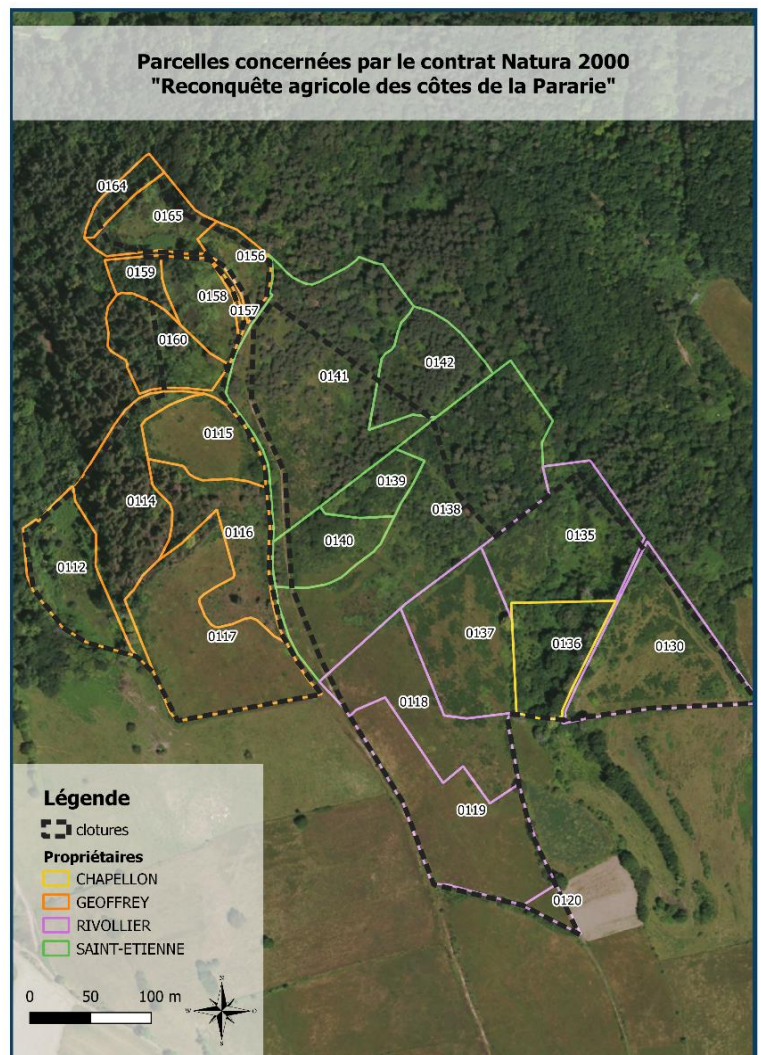
La famille RIVOLLIER, propriétaire de 6 parcelles (5.32ha).

Les parcelles étaient en indivision entre différents membres de la famille depuis le décès du précédent propriétaire. Une convention de mise à disposition des parcelles a été signée afin de permettre la réalisation des travaux en attente du rachat des parcelles par le SMAGL dans le cadre du contrat vert et bleu de SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE (action détaillée dans la section dédiée CVB).

La dernière parcelle du projet appartient à Mr CHAPPELON, cette petite parcelle de 0.58ha est incluse au projet dans le but de diminuer la longueur de clôture à poser. La parcelle boisée et très escarpée n'est pas pâturée. Un échange de parcelles doit se faire avec Mr CHAPPELON pour plus de cohérence sur la gestion du site.

Exploitant :

Jean-Marc et Laurent BERTHOLLET sont 2 éleveurs de bovins à Saint-Victor sur Loire associée en GAEC (GAEC d'Ancer). Ils possèdent un troupeau laitier et un troupeau allaitant. Leur exploitation est constituée de 2 ilots principaux, l'un adossé aux bâtiments de traite (lot laitier) et un adossé aux parcelles du contrat Natura 2000 (lot allaitant). Le GAEC d'Ancer est chargé de l'exploitation et de l'entretien des parcelles depuis la signature d'une convention de gestion, mise en place en octobre 2019.



Carte 4 : Propriétaires des parcelles

Travaux réalisés

Les travaux se sont déroulés en 3 phases :

↳ Suppression des anciennes clôtures (fin 2019)

Le site des côtes de la Pararie était autrefois pâturé dans son intégralité. Vestige de cette ancienne utilisation de nombreuses clôtures recouvertes par la végétation étaient présentes sur le site. Le premier travail a été de supprimer ces clôtures soit à la main, à l'aide d'une mini pelle ou du treuil qui équipe le 4x4 du syndicat, ceci afin de permettre le broyage efficace du site. Au total, plus de 2km de clôtures ont été supprimées.



Photo 13 : suppression de clôtures

↳ Réouverture (fin 2019)

Les travaux de broyage et d'abattage d'arbres ont été confiés à l'entreprise « Boulet travaux forestiers ». Le gyrobroyage a été réalisé sur toutes les parties accessibles avec la conservation d'éléments favorables à la biodiversité (lande, bosquets...). Les pins sylvestres présents sur les parcelles de la ville de SAINT-ÉTIENNE ont été abattus et débardés jusqu'à une zone plate pour permettre leur broyage. Les photos suivantes ont été prises durant ces opérations.



Photo 14 : débardage des pins sylvestres



Photo 15 : gyrobroyage de réouverture





Photo 16 : résultats des travaux de réouverture

🐾 Mise en place des parcs de pâturage (début 2020)

L'installation d'infrastructure agropastorale est nécessaire à la bonne gestion des parcelles récemment rouverte. Dans le cadre de ce contrat Natura 2000, 3.2km de clôtures barbelés ont été posées et 3 mares créées. Les mares ont été creusées à l'aide d'une mini-pelle à l'emplacement d'anciens points d'eau qui s'étaient comblés. Les 2 points d'eau les plus importants ont été mis en défens et équipés de bac de pâturage. Le suivi de l'évolution de ces mares est effectué dans le cadre d'un suivi sur 5 ans en lien avec l'OFB.





Photo 17 : mare mise en défens et reliée à un bac équipé d'un système de niveau constant

Chaque année un point avec l'exploitant est fait pour adapter la gestion du site. Après une interruption du pâturage bovin de 4 mois entre mi-décembre 2020 et mi-avril 2021, le pâturage s'est déroulé sur plusieurs petites périodes successives (de 5 à 15 jours) entre avril et novembre 2021 en alternance sur les deux parcs. En général, le troupeau était composé d'environ 24 vaches, 1 taureau et 22 à 26 veaux. L'agriculteur n'a pas eu à utiliser de râtelier et mangeoire contrairement à 2020. Des pierres à sel et une cabane à veau ont par contre été disposées aux mêmes endroits approximativement qu'en 2020. En complément, un entretien par broyage a été fait par l'agriculteur en février 2021. L'objectif étant de supprimer la ronce et le genêt à balais qui avaient regagné du terrain en 2020 malgré le pâturage.

Courant d'année, l'agriculteur nous a informé qu'il souhaitait ressemer du seigle sur le site. Cette demande a évidemment été refusée pour préserver ces prairies sèches naturelles, pour certaines d'intérêt communautaire. De plus, cette demande était contraire à la convention et au cahier des charges rédigés pour fixer les modalités de gestion des parcelles de Chénieux qui avaient été signés en 2019 avec cet agriculteur. En effet, ces documents stipulent bien l'interdiction de sur-semis et de retournement de prairie.

Suivi

Outre le suivi annuel de l'exploitant et de ses pratiques, l'évolution du site est suivie depuis 2019 de manière précise dans le cadre d'un partenariat avec l'OFB et l'UMS Patrinat. Un appel à manifestation d'intérêt sur le suivi de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 portant sur les milieux ouverts et les mares a en effet été publié en 2019. Projet pour lequel le SMAGL a déposé un dossier et a été retenu pour faire l'étude des milieux ouverts et mares de ce site. Le programme de suivi a démarré en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2023, détail en partie V, section D.



Projet de contrat Natura 2000 : « LA France » Caloire

Ce contrat Natura 2000, sur la commune de Caloire, au lieu-dit « la France », est en pourparlers depuis de nombreuses années sans que sa réalisation puisse se faire ; cela par manque de temps, mais aussi du fait de la difficulté à trouver les propriétaires (indivision) et obtenir leur accord.

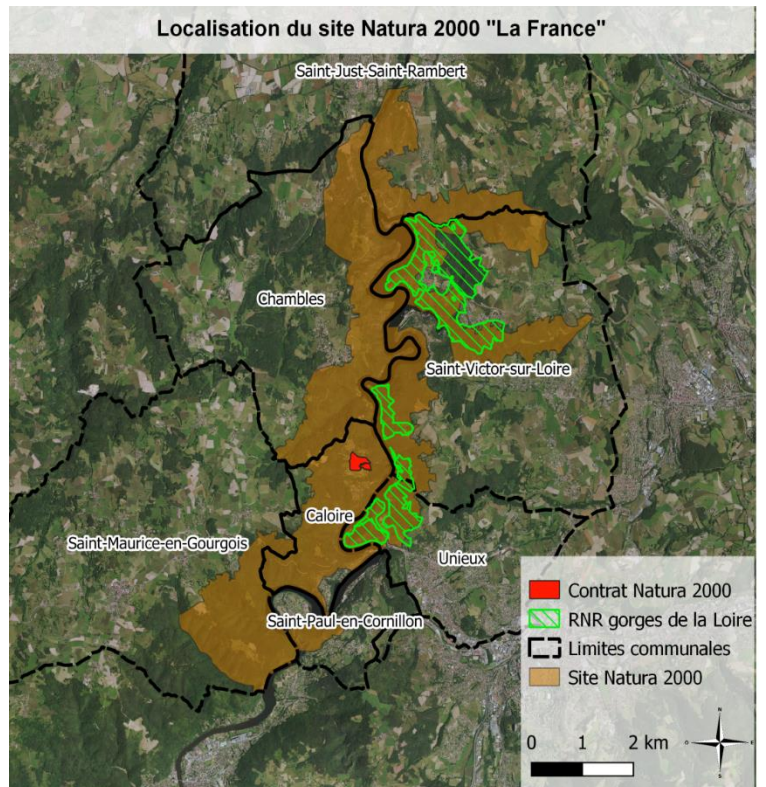
L'objectif de ce contrat est la reconquête des pelouses et prairies favorables aux espèces patrimoniales du territoire, cela en rouvrant et maintenant ces milieux patrimoniaux qui disparaissent avec l'abandon de l'activité pastorale. Les parcelles concernées sont d'anciennes terres agricoles aujourd'hui en cours d'embroussaillage.

Les travaux consisteraient à la réouverture du milieu par gyrobroyage (voir détails ci-dessous) et à la création d'infrastructures agro écologiques : pose de clôture et création de mares.

Le coût total des travaux est estimé à 20 000 € hors taxe.

Mr BEAUDET, principal propriétaire des parcelles concernées, avait été rencontré fin 2019 et a donné son accord de principe pour la réalisation des travaux. Il nous a recontacté en 2020 et semble en attente de la réalisation du projet. Les autres propriétaires des parcelles restent toujours à contacter avant le potentiel dépôt du dossier. M Briois, exploitant agricole, souhaiterait une fois le contrat validé avec les propriétaires, et les travaux effectués, s'engager dans une convention de mise à disposition et d'entretien d'une partie des parcelles en y faisant pâturer ses bêtes.

En 2021, aucune demande de contrat Natura 2000 n'a été déposée pour ce projet. Pour le moment concentré sur la mise à jour du Docob et l'extension du site Natura 2000, l'année 2021 ne nous a pas permis de nous lancer dans la réalisation de ce projet prévu de longue date.



Carte 5 : Localisation "La France"

Suivi et entretien des zones de pelouses et prairies au Plat Guillaume / Bréat (Action RNR)

Les lignes électriques qui traversent les gorges de la Loire et notamment la RNR sont entretenues par RTE par broyage. L'objectif est d'éviter la chute d'arbres de grande taille qui pourrait endommager les lignes électriques. Cet entretien récurrent représente des coûts importants pour les gestionnaires du réseau électrique.

La reconquête de milieu ouvert étant l'un des objectifs du plan de gestion 2018 – 2022 de la RNR, un partenariat a été mis en place dans un objectif de gestion plus durable et à faible coût de secteur se situant à l'aplomb des lignes. Dans ce cadre 2 projets, de réouverture de milieux et de mise en place de parc de pâturage ont vu le jour au sein du site Natura 2000 et ont été portés par un partenariat RNR / RTE.

Les deux secteurs concernés sont ceux du Plat Guillaume et du Bréat (cf plans détaillés des travaux et photos en annexe). Les travaux de réouvertures et de pose de clôtures ont eu lieu en 2019. En 2020 et 2021, la poursuite de l'action s'est traduite par le maintien du lien avec les agriculteurs chargés de l'entretien des parcelles : Mr Bernard FAYET et son troupeau de brebis au plat Guillaume ; Mr BASTIDE (chevaux) et Sylvain BAUD (troupeau bovin) pour le Bréat.



Carte 6 : Pelouses et prairies du Plat Guillaume et du Bréat

Aménagement des tunnels à chiroptères

Les anciens tunnels ferroviaires des gorges de la Loire sont utilisés par les chiroptères comme site d'hibernation. Deux cortèges d'espèces se distinguent :

- Les espèces préférant les sites chauds, représentées par le groupe des rhinolophes, utilisent l'ancienne champignonnière dont les entrées murées préservent une température « élevée » pendant l'hiver.
- Les espèces de milieux froids, représentées par la barbastelle et les pipistrelles, préfèrent les basses températures et favorisent un tunnel ouvert où les températures restent basses.

Afin d'améliorer le potentiel d'accueil du tunnel froid de la Noirie, une portion du tunnel a été partiellement isolée en 2019 par la pose de brise-vent au plafond favorisant des conditions climatiques plus tempérées. Des caissons en bois ont été ajoutés pour offrir des anfractuosités (rares dans les

tunnels ferroviaires) favorables à l'hibernation. Le suivi de ces travaux en 2020 a montré que les brise-vent provoquaient des effets de tourbillons et d'accélération du vent dans le tunnel. Ce problème a été contré par la pose d'une bâche plastique noire fixée au-dessous des plaques de bois, de sorte à prolonger ces dernières et créer un effet brise-vent.

En 2021, le tunnel de l'ancienne champignonnière a fait l'objet d'un nettoyage mis en place par la RNR. Le but était d'évacuer le matériel et les déchets laissés dans le tunnel après l'arrêt d'activité de la champignonnière, stockés là depuis de nombreuses années. Pour réaliser cette évacuation, le mur en parpaing fermant l'accès au tunnel a dû être démoli puis reconstruit par le SMAGL en tenant compte des recommandations du site classé.

Les travaux ont ainsi permis :

- Le nettoyage et l'évacuation des déchets
- La fermeture du tunnel et son intégration paysagère



Photo 18 : Travaux ancienne champignonnière

b. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Opération de lutte contre la Berce du Caucase

Depuis 2013, des actions d'arrachage de la Berce du Caucase sont réalisées chaque année par l'équipe technique du SMAGL dans la vallée du Lizeron. Cette mesure est complémentaire de celle réalisée par l'équipe rivière de Saint-Etienne Métropole qui intervient plus en amont, dans le cadre du contrat de rivières Ondaine-Lizeron et des équipes techniques de Saint-Genest-Lerpt qui interviennent à proximité de leur local technique sur la station probablement à la source de l'invasion du Lizeron. Cette année encore, presque aucune intervention de la part du SMAGL n'a été faite sur la berce puisqu'aucun pied n'a été observé aux endroits où la plante avait l'habitude de se développer. Une veille se poursuit tout de même chaque année afin de s'assurer de sa disparition.

Opération de lutte contre la renouée du Japon

En 2016, une opération de lutte a débuté contre un petit bosquet de renouée du Japon présent sur la presqu'île du Châtelet. L'action d'arrachage et d'exportation a été menée dans le but d'empêcher la colonisation du site par la renouée. Les arrachages se sont poursuivis en 2021. La plante semble en régression avec des tiges de faibles taille. Le bosquet s'étend désormais sur environ 2m².



Photo 19 : Bosquet de renouée du Japon sur la presqu'île du Châtelet

Lutte expérimentale contre la renouée du Japon

L'université de Lyon a lancé en 2016 un appel à participation dans le cadre d'un projet portant sur la résistance biotique des renouées. Le but de cette expérimentation est d'allier fauche et mise en concurrence avec des espèces locales pour affaiblir puis remplacer durablement la renouée.

Le SMAGL s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a choisi de travailler avec l'ortie dioïque (autres choix possibles : houblon et sureau hièble). Le protocole consiste en la plantation de rhizomes d'ortie (minimum 5/m² sur une surface de 50m²) puis de faucher sélectivement la renouée du Japon en conservant les orties. Une zone témoin de même surface, mais où aucune plantation n'est effectuée est fauchée aux mêmes dates.

L'expérimentation a eu lieu sur la commune d'Unieux sur une parcelle en propriété du département de la Loire. Au total ce sont 5 passages de fauches (un par mois de mai à septembre) qui ont été réalisés depuis 2017. Les tiges coupées ont été laissées sur place pour éviter toute dissémination de propagules. Un panneau d'information a également été mis en place afin d'informer d'éventuels promeneurs sur les actions en cours.



En parallèle, un deuxième site d'expérimentation a été mis en place dans la réserve naturelle des gorges de la Loire sur la commune d'Unieux. La parcelle choisie accueille un bosquet de renouée important en bord de chemin bord de Loire. Sur cette placette il a été choisi de mettre la renouée en concurrence avec le frêne qui crée déjà une frontière naturelle au bosquet de renouée sur le site. Ainsi 50 frênes ont été plantés, espacés d'un mètre les uns des autres, pour faciliter la fauche entre les individus. L'objectif est d'utiliser la compétition pour les ressources et la lumière pour affaiblir la renouée. Une zone témoin, sans plantation de frênes, est fauchée sur le même bosquet. Le suivi scientifique du site est assuré par la faculté de Lyon.

Jusqu'en 2021, les résultats ont été suivis par Coralie AVOSCAN en charge de l'étude pour le LEHNA. Pour des raisons administratives et financières, en 2020 les relevés n'ont pas pu être effectués. En lien avec les subventions, l'étude a repris fin octobre 2020 et les suivis ont repris en 2021. Aucun bilan de ces années d'expérimentation ne nous a été fourni pour le moment. En 2021, un livret sur la gestion de la renouée à destination des gestionnaires a été rédigé. Sa mise en page, réalisé par le Département de la Loire, est en cours.

En attendant le bilan, les résultats du suivi de 2017 à 2019, et nos propres observations des placettes, montrent que la compétition avec l'ortie ou avec le frêne semble avoir un impact sur le développement de la renouée du Japon.

Site Ortie :

En 2021, la zone témoin du site ortie a été détruite dans son ensemble par des travaux de terrassement réalisés par l'entreprise voisine. Cet incident a nui aux derniers relevés du suivi 2021 prévues en août et septembre par le LEHNA.



Photo 20 : Destruction placette témoin ortie

Résultats 2017-2019 :

Placette témoin

La placette témoin au départ dépourvu d'ortie s'est progressivement faite coloniser par l'ortie. Cette propagation des orties de la placette ortie vers la placette témoin semble avoir provoqué une diminution de la densité moyenne de renouée par mètre carré (densité deux fois moins importantes en 2019 qu'en 2017). Par ailleurs, la diversité floristique semble en constante évolution depuis 2017.

Placette ortie

L'évolution sur cette placette a été moins marquée en 2019 que les années précédentes. Toutefois, la densité moyenne des renouées a fortement diminué entre 2017 et 2018 (au minimum densité deux fois moins importante en 2019 qu'en 2017). Ce résultat semble être à la fois, le fruit d'une synergie compétitive entre l'ortie, les autres espèces végétales natives et la renouée ; et le fruit de



la fauche répétée qui permet aux espèces natives de s'exprimer. L'année 2019 semblait être une année dite « plateau » pour cette placette.

Conclusion :

En 5 ans, les placettes témoin et ortie ont évoluées chacune à leur manière. Il était donc intéressant de continuer à suivre ces placettes afin de savoir si l'évolution observée en 2019 était une évolution finale (surtout pour la placette ortie), ou bien si de nouveaux changements allaient se produire en 2020 et 2021.

Site Frêne :

Le site frêne n'a pas été mis en place la même année que le site ortie. L'expérimentation mise en place en 2018 a connu des débuts difficiles : forte sécheresse en 2018 (mort de quelques arbres malgré un arrosage régulier) et grêle en 2019 (marquage de l'écorce qui s'est finalement cicatrisée). Suite à ces aléas, la deuxième année de l'expérimentation comparant l'année 2018 à l'année 2019 donna les résultats suivant :

- Diminution par trois de la masse sèche moyenne de renouées par mètre carré
- Densité moyenne par mètre carré et hauteur moyenne des renouées inchangées
- Diversité floristique qui semble être restée stable
- Augmentation du nombre d'espèces natives (8 à 14 espèces) et recouvrement par ces espèces de certaines zones sur la placette (tendance, à dire d'expert, confirmée en 2020).

Conclusion :

Avec ces seuls résultats la poursuite du suivi été nécessaire afin d'observer des effets significatifs de la compétition entre le frêne et la renouée. Au niveau climatique, en 2020 et 2021, aucun dégâts n'a été à déplorer. Il est donc probable que les actions de compétition phytochimique entre le frêne et la renouée se soient intensifiées par rapport aux années précédentes, d'autant plus que les frênes ont beaucoup poussé depuis 2018.

En 2020 et 2021, sans les résultats de LEHNA, il est difficile de se prononcer sur l'évolution des placettes, mais il semblerait que le développement des frênes et des espèces natives aient conduit à la diminution de la densité et de la biomasse de la renouée du Japon.



Photo 21 : Résultats expérimentation renouée

	SITE ORTIE	SITE FRÊNE
Avant étude	 A photograph of the 'SITE ORTIE' before the study. The area is overgrown with tall green weeds and grasses. A wooden fence is visible in the background, and a small blue sign is partially visible among the plants.	 A photograph of the 'SITE FRÊNE' before the study. The area is densely covered with tall green weeds and grasses. A wooden fence is visible in the background, and a small blue sign is visible on the right side.
Placette étude 2021	 A photograph of the 'SITE ORTIE' study plot in 2021. The area is overgrown with tall green weeds and grasses. A wooden fence is visible in the background, and a small blue sign is visible on the left side.	 A photograph of the 'SITE FRÊNE' study plot in 2021. The area is densely covered with tall green weeds and grasses. A wooden fence is visible in the background, and a small blue sign is visible on the right side.
Placette témoin 2021	 A photograph of the 'SITE ORTIE' witness plot in 2021. The area is overgrown with tall green weeds and grasses. A wooden fence is visible in the background, and a small blue sign is visible on the left side.	 A photograph of the 'SITE FRÊNE' witness plot in 2021. The area is densely covered with tall green weeds and grasses. A wooden fence is visible in the background, and a small blue sign is visible on the left side.



c. Lieu avec le plan de gestion de la RNR des gorges de la Loire

Dans le cadre de l'animation 2021 du site Natura 2000 des gorges de la Loire, le personnel du SMAGL intervenant sur la Réserve Naturelle Régionale a réalisé les actions suivantes :

	ACTIONS
Agents techniques	Surveillance et veille écologique sur le site
Conservatrice SMAGL Nelly FELTER	Suivi des habitats d'intérêt communautaire sur le territoire de la RNR Appui à la gestion des espèces envahissantes

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire, de nombreuses actions, également inscrites dans le Docob du site Natura 2000 sont menées conjointement. Celles-ci sont financées par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces actions est listé dans le tableau suivant :

ACTIONS	PLAN DE GESTION RNR	DOCOB NATURA 2000
Intervention sur la fougère aigle aux Echandes et l'ambrosie	- IP 5 : lutter contre les EEE	- GEST 12 : Élimination ou limitation des espèces « indésirables »
Poursuite du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et oiseaux forestiers	- CS 2 : poursuivre le suivi ornithologique	- SUIV 2 : Amélioration de la connaissance scientifique
Restauration des zones de pelouses et prairies en cours de fermeture (Bréat et Plat Guillaume) : entretien et lien avec les agriculteurs	- TE1 : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou de transformation et gestion extensive de ces habitats par fauche ou pâturage	- GEST 2 et GEST 3: Restauration et gestion extensive des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture
Surveillance du site N2000 et de la RNR Instruction des demandes de manifestations sportives en RNR	- SP1 / SP 2 : Poursuivre la surveillance de la réserve / Police administrative	- USAG 1 : réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins
Lutte expérimentale contre la renouée (poursuite de l'action depuis 2017)	- PR 1 : Mettre en œuvre des études expérimentales de lutte contre les EEE	- GEST 12 : Élimination ou limitation des espèces « indésirables »
Aménagement des tunnels à chiroptères (nettoyage et évacuation des déchets du tunnel de le Noirie)	- IP 3 : Poursuivre le réaménagement des anciens tunnels ferroviaires	- GEST 11 : repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères
Acquisition foncière Chénieux (signature de l'acte de vente) + rencontres de propriétaires (RNR)	- MS 1 : assurer une animation foncière afin de faire évoluer le périmètre de la RNR	- ANIM 8 : maîtrise foncière



III. Inventaires et suivis naturalistes

a. Suivis faunistiques

Suivi des populations de passereaux forestiers

D'ordinaire, La LPO Loire réalise chaque année un suivi avifaune axé sur un groupe d'espèces en particulier. En 2021, le suivi aurait dû porter sur les passereaux forestiers. Ce suivi débuté en 2011 et réitéré en 2017, permet d'avoir un suivi de certaines espèces cibles figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » telles que le Pic noir et le Pic mar.

La méthode de suivi employé et la localisation des points d'écoutes restent inchangées d'une année d'étude à l'autre avec 30 points d'écoutes IPA (point d'écoute de 20 min consécutives) répartis équitablement entre les forêts de 6 sites :



Photo 22 : rouge-gorge familier

- Chambles : Les boisements de pente des bords de Loire entre le bourg de Chambles et les alentours du château d'Essalois (commune de Chambles).
- Grangent : Le vallon forestier le long du cours d'eau temporaire du Grangent (commune de Saint-Just/Saint-Rambert et Saint-Etienne (Saint-Victor-sur-Loire)).
- Lizeron : Le vallon forestier le long du cours d'eau du Lizeron (commune de Saint-Etienne (Saint-Victor-sur-Loire)).
- Les Révotes : Le boisement de pente des bords de Loire au sud du bourg de Saint-Victor-sur-Loire (commune de Saint-Etienne (Saint-Victor-sur-Loire)) ainsi que la presqu'île des Echandes (commune d'Unieux).
- Caloire : La forêt de pente de bord de Loire sur la commune de Caloire.
- Saint-Maurice-en-Gourgois : Les boisements de pente au sud-est du bourg de Saint-Maurice-en-Gourgois.

En 2021 ce suivi n'a été réalisé que sur une partie du site Natura 2000. Action conjointe à la réserve naturelle et à Natura 2000, seuls les secteurs qui concernaient la réserve ont été prospecté cette année. Cette décision de ne pas réitérer le suivi oiseaux forestiers sur l'ensemble du site Natura 2000 a été prise par le comité syndical dans l'objectif de limiter les dépenses en fonctionnement pour 2021. Ces dernières années, 4000 € étaient engagés chaque année sur fonds propre du SMAGL afin de réaliser ces études complémentaires. D'autres dépenses habituelles du SMAGL ont été affectées en 2021 à ce montant dédié, ce qui a notamment permis d'amortir l'impact financier lié au covid.

Afin de conserver une certaine cohérence par rapport à la réserve naturelle et d'assurer une continuité des suivis sur le long terme, seul mode opératoire garant de résultats interprétables et concluant, il a été décidé de reporter ce suivi en 2022 (uniquement sur les secteurs Natura 2000).



Pour cela, le montant du suivi réalisé par la LPO a été intégré à la partie prestation de service de la demande de subvention Natura 2000 pour l'année 2022.

Les données et résultats 2022 du suivi oiseaux forestiers exclusif à Natura 2000 viendront compléter les données et résultats obtenus en 2021 sur la partie RNR et une mise à jour du rapport sera réalisé.

Suivi des populations du Sonneur à ventre jaune du vallon de Grangent

Chaque année depuis 2016, l'équipe du SMAGL suit la reproduction du Sonneur à ventre jaune sur les rives de la Loire en aval du barrage et dans le vallon de Grangent. Depuis 2019, un suivi est également réalisé dans les prairies du hameau de Chénieux, au nord de Saint-Victor-sur-Loire, où des travaux de création de mares ont été réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 fin 2019.

La reproduction dans le vallon de Grangent semble échouer chaque année depuis 2017, malgré la présence de pontes et de nombreux individus adultes (trentaine). En effet, la chaleur estivale ne permet pas le maintien de l'eau dans les ornières et donc l'aboutissement du cycle de vie de ces amphibiens.

En 2021, ce suivi du vallon de Grangent a permis de constater à nouveau la présence d'une vingtaine d'adultes et d'une quinzaine de pontes. Le suivi 2022 permettra de révéler le succès ou non de la reproduction suivant la présence ou l'absence de juvéniles au printemps prochain.

En 2020, de jeunes individus ont pu être observé en rive gauche, dans les vasques rocheuses situées en bordure de Loire, laissant penser que la reproduction s'est réalisée sur ce site en 2019. En 2021, ces vasques rocheuses n'ont pas été prospecté. Cependant, en septembre, une vingtaine de juvéniles de l'année ont été observé non loin de cette zone, plus au nord dans le secteur du chemin de Muats. Plus à l'ouest vers le lieu-dit « Fraisse », 5 sonneurs ont également été recensé en juillet. Ces dernières observations ont été réalisé dans le cadre des prospections lié à l'atlas de biodiversité de Saint-Just-Saint-Rambert.



Photo 23 : photo d'identification du sonneur en 2017



Photo 24 : photo du sonneur retrouvé à Chénieux en 2020



A Chénieux, 4 adultes ont été observés en 2020. L'un des individus avait été répertorié en tant que juvénile dans le vallon de Grangent en 2017. Ce sonneur a pu être identifié grâce à son patron ventral unique, démontrant qu'il avait parcouru une distance minimale de 460 m à vol d'oiseau pour se reproduire dans l'une des mares du site. La présence de cette mare a permis de façon certaine et in extremis, la reproduction de l'espèce avec une quinzaine de juvéniles dénombrés en août 2020 (mare à sec dans les jours qui ont suivi). En 2021, cette mare a accueilli à nouveau l'espèce avec l'observation entre mai et septembre de sonneurs adultes et juvéniles (1 adulte le 19/05, 2 juvéniles le 09/07, 2 adultes et 2 juvéniles le 10/08 et 1 adulte le 13/09), mais n'a pas permis la reproduction.

Suivi hivernal des chiroptères et comptage de colonies

En France, toutes les espèces de chauves-souris se nourrissent d'insectes. Ce régime spécialisé oblige les chiroptères à réduire grandement leurs activités durant la période hivernale du fait de l'absence de proies : les chauves-souris hibernent. Les principaux sites d'hibernation connus sont les anciens tunnels ferroviaires le long de la Loire.

Les suivis ont eu lieu le 10 janvier 2021 en présence de Nicolas Lorenzini, chargé d'études à la LPO Loire, de 3 membres du SMAGL (N. FELTER, M. GALLARDO et A. SUEUR), de François Jeanne (FNE) et de 3 bénévoles. 8 espèces ont été contactées pour un total de 67 individus. Il s'agit d'un record pour les tunnels des gorges de la Loire puisque l'effectif a doublé par rapport aux années précédentes et que ce chiffre n'avait jamais été atteint depuis le début des comptages sur ce site.



Photo 25 : Rhinolophe en hibernation

Une attention particulière doit être maintenue sur ces comptages et sera à conserver dans les années à venir après les divers aménagements réalisés dans les tunnels de la Noirie. Pour le tunnel froid de la Noirie, 2 ans après les aménagements, aucun impact positif ou négatif sur les chiroptères n'a été constaté.

Autre fait intéressant dans ce tunnel, un passage début septembre 2020 avait révélé la présence de murins de grande taille dans des anfractuosités du tunnel, toutes marquées par des petits tas récents de guano au sol. Cette observation laisse penser que le tunnel pourrait être un site de swarming. Pour confirmer cette hypothèse, il serait intéressant de poser un enregistreur automatique quelques jours.

Concernant le tunnel chaud de la Noirie (ancienne champignonnière), suite aux travaux effectués en 2017, aucune évolution du nombre de chauves-souris n'est visible. Le nombre de petits et grands rhinolophes, principales espèces de ce tunnel, reste relativement stable depuis le comptage hivernal de janvier 2017 (réalisé avant l'aménagement).

Après le nettoyage de la champignonnière en 2021, il sera nécessaire de s'assurer, lors du comptage 2022, qu'aucune perturbation n'a été engendrée sur les rhinolophes.



Enfin, pour le tunnel nord du Pertuiset, les pipistrelles semblent en augmentation (à confirmer en 2022).

En parallèle des comptages hivernaux, un comptage de la colonie de murin de Brandt présente dans l'école de Saint-Victor sur Loire est réalisé chaque année. La LPO a compté 47 individus au mois de juin. Le 20/07/21, 70 individus ont été comptabilisés par le SMAGL. Cette différence de résultat concerne probablement les jeunes de la colonies, absent du comptage en juin.

IV. Mise à jour du document d'objectif Natura 2000 et agrandissement du périmètre

a. Contexte

Le syndicat mixte d'aménagement des gorges de la Loire (SMAGL) est porteur de l'animation du site Natura 2000 FR 820 1763 – « pelouses, landes et habitats rocheux des gorges de la Loire » et FR 821 2014 – « Gorges de la Loire », tous deux définis sur le même périmètre pour une surface de 2500.8ha. Le SMAGL est également gestionnaire de la réserve naturelle des gorges de la Loire, porteur d'un programme d'atlas de la biodiversité intercommunale en partenariat avec l'office français de la biodiversité (OFB) et co-porteur du programme agroenvironnemental et climatique (PAEC) de Saint-Étienne Métropole et des gorges de la Loire.

b. Historique

Le premier document d'objectifs Natura 2000 (Docob) a été rédigé en 2003 par le SMAGL puis mis à jour entre 2009 et 2011. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années : réouvertures de milieux, restauration du réseau de mares des gorges de la Loire, amélioration des connaissances faunistique du territoire et mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site. Ces nombreuses données et modifications des connaissances rendent le Docob actuel partiellement obsolète. Une mise à jour est donc nécessaire pour prendre en compte les nouveaux enjeux (habitats / espèces) dans la gestion du site.



c. Description de l'action

La mise à jour du document d'objectifs des sites Natura 2000 est prévue en 2 étapes :

Évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectif

Le Docob actuel donne des orientations concernant la gestion à mettre en place sur le site Natura 2000. Avant toute mise à jour, une évaluation de la mise en œuvre de ce précédent Docob est à produire afin de prendre en compte les points forts et faibles du précédent Docob dans le futur document de gestion.

Cette évaluation sera quantitative et qualitative avec pour but de faire ressortir :

- ✓ Les objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints
- ✓ L'efficacité des actions mises en place pour répondre aux objectifs
- ✓ Les pistes d'améliorations à prendre en compte dans le futur Docob

Mise à jour du document d'objectifs

La mise à jour du document d'objectifs s'appuiera sur l'évaluation du précédent programme de gestion et sera réalisée en concertation avec les différents acteurs du territoire. Nous suivrons la méthodologie préconisée dans les cahiers techniques de l'OFB produit anciennement par l'ATEN.

Dans un premier temps, un état des lieux des connaissances (faune / flore / habitats) présentes sur le site sera réalisé suivi d'une première identification des enjeux et des objectifs. Nous nous appuierons notamment sur les nombreuses données récentes produites dans le cadre des atlas de biodiversité, des suivis naturalistes réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000, de la récente mise à jour de la cartographie des habitats. Les différents partenaires du syndicat et acteurs du territoire seront ensuite réunis afin de débattre, d'affiner, prioriser et valider ces enjeux et objectifs.

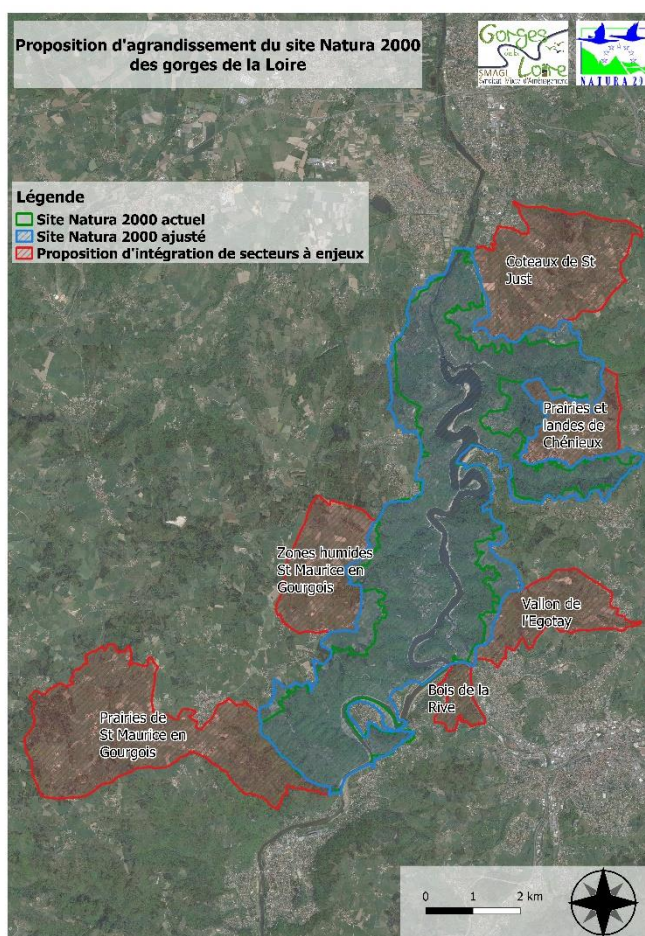
Dans un second temps, les fiches actions seront reprises afin de répondre au mieux aux objectifs définis précédemment. Il s'en suivra une nouvelle phase de discussion puis la validation du nouveau document d'objectifs. Enfin, cette mise à jour sera également l'occasion de revoir la stratégie de communication liée à Natura 2000.



d. Agrandissement du périmètre Natura 2000

Cette mise à jour est également l'opportunité de revoir le périmètre actuel du site. Son agrandissement a un objectif double. Il s'agit d'abord d'harmoniser les limites du site, en s'appuyant sur le cadastre, les chemins et en englobant la RNR, de manière à avoir une meilleure compréhension des limites du site sur le terrain. En effet, les limites actuelles sont découpées de façon à éviter les parcelles agricoles et inclure les boisements. Ce découpage manque aujourd'hui de pertinence au vu des enjeux de gestion du site. Dans un deuxième temps, l'objectif est d'intégrer de nouveaux secteurs à enjeux. Il s'agit de zones qui jouxtent le site actuel et qui ont été définis comme zones à enjeu dans l'atlas de biodiversité pour les espèces et habitats protégés ou menacés qui y sont présents.

Deux zonages ont donc été tracés pour atteindre ces objectifs : limite bleue pour atteindre le premier objectif « d'harmonisation » et limite rouge, bien plus étendue, proposée pour intégrer de nouvelles zones d'intérêts au zonage actuel.



Carte 7 : Proposition d'agrandissement du site Natura 2000

e. Planning prévisionnel

PHASE	ACTION	Avr20	Juil20	Oct20	Jan21	Avr21	Juil21	Oct21
		Juin20	Sep20	Dec20	Mar21	Juin21	Sep21	Dec21
Évaluation du Docob	Synthèses des actions réalisées	X						
	Mise en perspective avec les fiches actions et priorité du Docob	X						
	Pistes d'améliorations et évaluation de l'efficacité	X	X					
Mise à jour du Docob	États des lieux du site		X	X	X			
	Définition et priorisation des enjeux et objectifs				X			
	Validation des enjeux / objectifs					X		
	Rédaction de fiches actions					X	X	
	Validation du Docob							X
	Mise à jour FSD							X

f. Réalisation du projet

Ce planning établi en tout début d'année 2020 a complètement été bouleversé en raison de la crise sanitaire, mais aussi des impératifs d'autres projets, notamment la finalisation de l'ABC des gorges de la Loire.

Fin 2021, alors que l'intégralité du projet de mise à jour du Docob aurait dû être terminé, une demande d'avenant à la subvention 7.10 a été transmise à la DDT pour demander un report de la date d'échéance de la subvention à fin 2022.

Évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectif

L'évaluation du document d'objectif n'a pu démarrer qu'en fin d'année 2020 avec la synthèse des actions réalisées depuis 2011 et s'est terminée courant 2021.

L'évaluation du document d'objectifs comprend deux volets :

- D'une part, l'évaluation du DocOb en tant qu'outil de la démarche Natura 2000.

Cette partie a été effectuée à l'aide de la « Grille d'analyse du contenu des Documents d'Objectifs Natura 2000 » édité en février 2009 par l'ATEN. Ce travail a permis de conclure sur le fait que le contenu du DocOb 2011 était relativement complet et bien détaillé, en revanche il manque de hiérarchisation dans la présentation des enjeux, objectifs et actions ;

- D'autre part, la réalisation du bilan des mesures de gestion prévues par le DocOb en question. Pour cela, un long travail de recherche et de compilation des données à travers les différents dossiers des 10 dernières années a été effectué. De nombreuses informations ont pu être retrouvées, mais les résultats restent tout de même incomplets avec une marge d'erreur. Toutes les informations quantitatives et qualitatives qui ont été retrouvées sont répertoriées dans plusieurs tableaux d'analyses :

- Un grand tableau retraçant tout ce qui a été fait chaque année pour chaque fiche action, avec un autre tableau résumé de toutes les interventions pour chaque fiche, et un tableau détaillé de tous les contrats natura2000 ;
- Un tableau indicateur quantitatif répertoriant les habitats, les espèces, le nombre de jours et le budget consacré pour la réalisation des fiches actions, comparé à ce qui était prévu ;
- Un tableau d'analyse qualitative (efficacité, efficience, impact et durabilité des mesures) de ce qui a été fait pour chaque fiche action.

Ce deuxième volet de l'évaluation a eu pour but de faire ressortir :

- ✓ Les objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints ;
- ✓ L'efficacité des actions mises en place pour répondre aux objectifs ;
- ✓ Les pistes d'amélioration à prendre en compte dans le futur DocOb.

Dans l'ensemble, les mesures de gestion proposées dans le DocOb 2011 ont majoritairement été effectuées. Plus particulièrement les actions de restauration et gestion de milieux ouverts, l'amélioration des connaissances du site avec des inventaires et suivis, ainsi que les actions sur la trame verte et bleue avec la création de mares et de haies. Cependant les actions concernant les milieux forestiers et la gestion touristique n'ont pas vraiment été effectuées, ainsi que la communication et l'animation qui mériteraient plus d'implication.



Mise à jour du document d'objectifs

Cette phase a commencé en septembre 2021 et est toujours en cours.

La mise à jour du document d'objectifs s'appuie sur l'évaluation du DocOb 2011 décrite ci-dessus et sur un état des lieux des connaissances (faune / flore / habitats) afin de redéfinir, en concertation avec les différents acteurs du territoire, les enjeux et les objectifs présents sur le site. Ce sont ces étapes qui ont été menées en 2021 :

- Premièrement avec un état des lieux des connaissances naturalistes (liste espèces/habitats d'intérêt communautaire, état de conservation...) réalisé à l'aide des données produites récemment dans le cadre des atlas de biodiversité, des suivis annuels réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 et de la récente mise à jour de la cartographie des habitats ;
- Deuxièmement avec un travail de réflexion sur les enjeux et objectifs du futur DocOb, ainsi que les différentes actions que l'on pourrait mettre en place. Pour cela une réunion groupe de travail a été organisée avec différents partenaires du syndicat et acteurs du territoire.

La mise à jour du document d'objectif va se poursuivre en 2022 avec la rédaction et l'élaboration de tableaux prédéfinis par la méthodologie du cahier technique « Guide rédaction synthétique de DocOb » produit par l'office français de la biodiversité (OFB).

Agrandissement du périmètre Natura 2000

Les premières présentations du projet d'agrandissement du site aux communes ont été initiées en toute fin d'année 2020. Au terme de l'année 2021, l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 ont été consulté au moins une fois.

L'objectif de ces rencontres était multiple :

- ✓ Rappeler ce qu'est Natura 2000
- ✓ Repréciser les règles que le périmètre impose notamment l'évaluation d'incidence dans le cadre de certaines pratiques ou activités
- ✓ Exposer les avantages d'être dans Natura 2000 avec des exemples d'actions concrètes déjà réalisées sur le site, à savoir, les contrats Natura 2000 et mesures agroenvironnementales pour les agriculteurs, animations pour les habitants et possibilité de prétendre à la dotation biodiversité sous certaines conditions pour les communes.
- ✓ Expliquer pourquoi la mise à jour du Docob est en cours et l'agrandissement du site souhaitable
- ✓ Présenter les zones d'intérêts relatives à chaque commune

À l'issue de ces échanges, la plupart des maires se sont montrés favorables au projet d'agrandissement du site Natura 2000 sur leur commune.

Sur les 7 communes concernées, nous avons obtenu l'accord de principe de 5 communes pour l'extension du site : Unieux, Saint-Victor-sur-Loire, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Just-Saint-Rambert et Caloire. La définition précise des limites du site a été établie en concertation avec les maires et le service d'urbanisme des communes en question en tenant compte des zonages du PLU.

Pour Saint-Maurice-en-Gourgois, commune rurale, principalement occupée par des terres agricoles, le maire a souhaité réunir les agriculteurs concernés par l'agrandissement et recueillir leurs avis sur le projet. Une certaine inquiétude s'est fait ressentir par rapport aux évaluations d'incidences portant sur le retournement de prairies temporaires ou permanentes de plus de 5 ans et la construction de bâtiments, entre autres la construction de bâtiments agricoles annexes à leur exploitation. Malgré les compléments d'information apporté à la mairie par courrier, début 2021, un retour négatif nous a été transmis, avec le refus total de notre proposition d'extension.

Pour Chambles, dernière commune consultée en 2021, un accord de principe oral du maire a été donné sur le « niveau 1 » d'extension, se basant sur le cadastre et les chemins. Pour la seconde proposition prenant en compte les secteurs à enjeux de Biesse/ Fondonne, le secteur ciblé étant en continuité avec celui de Saint-Maurice-en-Gourgois, une réunion commune entre les deux municipalités a été demandé, incluant la présence des propriétaires et/ou exploitants agricoles de la zone.

Les démarches pour organiser cette rencontre sont actuellement en cours.

Pour les autres communes, 2 accords de principe écrit sont encore en attente : Saint-Just-Saint-Rambert et Saint-Paul-en-Cornillon. Une relance par mail leur a été adressé.

Les résultats des échanges du SMAGL et des communes seront communiqué à la DDT dès que toutes les communes auront prononcé leur avis. Un point régulier avec Sandrine Moyriat permet également de donner les avancés du projet, pas à pas. Dès finalisation du nouveau périmètre, la DDT instaurera les demandes et déclarations officielles auprès des mairies.

g. Cartographie des habitats

Recensement des habitats d'intérêt communautaire

En 2018 le bureau d'étude CESAME a mis à jour la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 des gorges de la Loire. Le terrain a été effectué durant l'année 2018, le rapport et l'analyse des données ont été livrés en avril 2019 (rapport d'activité 2019). Le terrain a été réalisé sur l'ensemble du site Natura 2000 hors périmètre RNR inventorié en 2015 par FNE Loire.

Cette cartographie s'est vue complétée par la cartographie des habitats des atlas de biodiversité couvrant les secteurs des communes hors zonage Natura 2000 en 2018 et 2019.

En 2020-2021, avec la démarche d'agrandissement du site Natura 2000 et la redéfinition d'un nouveau périmètre, un complément cartographique sur les zones d'extension était prévu.

Fin 2021, souhaitant étayer l'argumentaire d'extension du site Natura 2000, il a été demandé au bureau d'étude CESAME, de réaliser une offre technique et financière sur l'expertise préliminaire des habitats d'intérêt communautaires au sein des zones d'extension proposées aux communes. Cette cartographie à vocation à justifier l'extension du site notamment au regard de la présence d'habitats



Période de transition 2021-2022

Arrivé au terme des 5 ans de ce PAEC, 2021 et 2022 sont des années de transition pour l'ensemble des mesures FEADER que la Région (autorité de gestion) souhaite reconduire. La mesure soutenant l'animation des PAEC (M7.63) a été reconduite en juillet 2021 pour couvrir la période de transition jusqu'à fin 2022. Les dossiers 2020 sont quant à eux restés éligibles jusqu'à juin 2021 pour tenir compte de la crise sanitaire et du décalage des actions prévues.

En 2020, un kit d'autoévaluation nous a été fourni par la DRAAF. Le but de celui-ci était de faire un bilan des 5 ans du programme et de réfléchir à des perspectives d'évolution et d'amélioration de notre futur PAEC, afin de poser les bases de la prochaine programmation. Le résultat synthétique obtenu laissait apparaître un bon équilibre général du projet, qu'il faudra préciser thème par thème lors du travail sur la prochaine candidature au PAEC. Du côté des agriculteurs interrogés, le souhait de maintenir leurs pratiques et de se réengager dans des MAE lorsque cela sera possible est clairement affiché.

Engagements MAEC

Au 14 mai 2021, les contrats MAEC initiaux souscrits en 2016 et 2015, prolongés ou non en 2020, ont échus. La souscription de nouveaux contrats 2021 était envisageable selon les modalités prévues au niveau du document cadre national. L'autorité de gestion a décidé d'ouvrir à la souscription des contrats annuels 2021 pour les MAEC 2015 et 2016 échues, respectant les critères d'entrée et les conditions d'éligibilité, en mobilisant des crédits FEADER, en conservant à l'identique les composantes et les plans de financement des mesures définis en 2015 et 2016, sous réserve d'une part, de l'accord du financeur national à poursuivre son engagement et d'autre part, de la validation en opportunité technique et environnementale de l'opérateur du PAEC concerné.

Pour les agriculteurs, sur le territoire du PAEC stéphanois, seule la mesure SHP Biodiversité (Systèmes Herbagers et Pastoraux dans les secteurs prioritaires pour la biodiversité) a été maintenue. Cet arbitrage a été imposé par les financeurs, la Région en l'occurrence. Une information spécifique a été faite aux agriculteurs concernés par la DDT. Seuls deux agriculteurs ont pu se réengager sur cette mesure SHP en 2021, tous deux retenus car possédant des parcelles engagées dans le périmètre Natura 2000. Un courrier spécifique leur a été adressé.

La mesure SHP a été initialement financée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour la campagne 2016 et par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (CR AURA) pour la campagne 2017. Pour le renouvellement des contrats échus 2016 ou 2017, le MAA a accepté de poursuivre le financement en 2022 mais pas le CR AURA. Afin qu'il n'y ait pas de distorsion de traitement entre agriculteurs pour le même code mesure, le MAA a accepté, à titre exceptionnel, d'assurer le financement des contrats 2022.

En 2022, le financement des contrats sur la mesure SHP sera donc ouvert pour 9 agriculteurs ce qui représente 401ha potentiellement ré-engageables.

Dans cette période de transition, en 2021 les actions se sont concentrées sur le suivi et la formation des agriculteurs.



Le bilan des engagements 2016 et 2017 est le suivant : sur l'ensemble du territoire, 39 exploitations ont été diagnostiquées pour un total de 30 engagements. Les diagnostics même s'ils n'ont pas tous mené à des engagements ont permis de créer un lien avec les agriculteurs du territoire et de découvrir les pratiques de chaque agriculteur. Sur le territoire d'action du SMAGL, l'ancien chargé de mission Natura 2000 a participé à chaque diagnostic mené par la chambre d'agriculture et le CEN RA.

Sur les gorges de la Loire, les engagements les plus courants sont la mesure système SHP (Systèmes Herbagés et Pastoraux) accompagnée de mesures localisées comme l'entretien de mares, d'arbres isolés ou de haies. Ces mesures ont permis de maintenir des pratiques agricoles extensives compatibles avec le maintien de la biodiversité et d'infrastructures agroécologiques (haies, mares...).

Nouvelle campagne d'engagement MAEC

Le calendrier prévisionnel régional annonce le lancement pour avril 2022 d'un AAP pour l'animation PAEC et d'un AAP PAEC 2023.

Les nouveautés pour la campagne d'engagement 2023-2027 sont les suivantes :

- Pour toutes les MAEC un diagnostic agro-écologique et des formations seront obligatoires. Le diagnostic quelques soit la mesure sera à transmettre au plus tard au 15 septembre de l'année de l'engagement. La formation est à réaliser dans les 2 premières années d'engagement.
- En plus des MAEC systèmes et MAEC localisées, création de nouvelles MAEC pour répondre à des enjeux spécifiques (bien-être animal, pollinisateurs, oiseaux inféodés aux zones agricoles,...)
- Paramétrage régional et local de certaines obligations
- Pour les mesures systèmes : Possibilité de n'engager que 90 % des surfaces du compartiment concerné et éligibilité de l'exploitation dès qu'une parcelle est incluse dans un PAEC ayant ouvert la mesure

Suivi des agriculteurs

Chaque MAEC possède un cahier des charges précis allant des dates d'actions techniques à employer jusqu'aux obligations d'enregistrement inhérentes à chaque mesure. Le respect de ce cahier des charges peut être soumis à contrôle. Afin d'assister les agriculteurs sur un territoire sans historique MAE, une visite individuelle a pour habitude lieu en fin d'année afin de répondre aux questions des exploitants et de les assister notamment sur la partie administrative. Après plusieurs années de suivis, les agriculteurs ont acquis une certaine autonomie sur l'enregistrement de leur pratique. Peu de temps a donc été accordé à cette tâche en 2021, d'autant plus que seuls deux agriculteurs étaient engagés cette année. Ces visites sont toutefois l'occasion de maintenir le lien créé avec les agriculteurs et d'identifier les sujets qui les intéressent. C'est ainsi que les thématiques proposées pour les actions complémentaires sont actualisées chaque année.

Actions complémentaires



Les engagements MAEC ont pris fin en 2017, cependant le PAEC se poursuit notamment avec la mise en place d'actions complémentaires. En 2020-2021 les actions suivantes ont été menées dans le cadre du PAEC Saint Etienne Métropole et gorges de la Loire :

- ✓ Les secondes plantations de haies et d'arbres isolés issues des projets suite à la formation proposée en 2019. Sur l'ouest stéphanois, 3 projets pour un total de 3.8 km de haies plantées ont été réalisés durant l'hiver 2020/2021
- ✓ Le repérage de plusieurs projets pour la campagne 2021-2022
- ✓ Une journée à destination des étudiants ingénieurs de l'ISARA de Lyon sur la découverte de projets agroécologiques
- ✓ Le suivi du test des mélanges pour prairies mellifères

b. Actions en faveur des zones humides (CVB Saint-Etienne Métropole)

Le contrat vert et bleu de Saint-Étienne Métropole a pour vocation de maintenir ou d'améliorer le potentiel et la qualité d'accueil des habitats pour la faune et la flore sur son territoire. Ceci passe par la pérennisation ou la restauration de corridors écologiques permettant le déplacement des individus d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Les éléments paysagers, support de la fonctionnalité écologique, concerne notamment les espaces boisés (trame verte) et les zones humides (trame bleue).

Les zones humides, couvrant seulement 3% du département de la Loire, sont des milieux riches en biodiversité et représente donc un enjeu écologique fort. Elles répondent à 3 fonctions majeures : hydrologique (éponge naturelle qui reçoit, stock et restitue l'eau ce qui permet de limiter les crues), physique (filtration des matières organiques et minérales/épuration de l'eau) et écologique (lieu de vie et de reproduction d'espèces animales et végétales).

Dans ce cadre le SMAGL propose plusieurs actions de restauration :

- ✓ Restauration de mares (réalisée en 2020)
- ✓ Restauration de zones humides (réalisée en 2021)

Restauration de mares

Contexte

Les mares sont des milieux riches qui abritent une faune et une flore rare et diversifiée, malheureusement les changements de pratiques agricoles ont mené à la raréfaction de ces milieux. Après une première expérience de restauration / création de mares en 2017 (AAP Faune Département), et après avoir amélioré notre connaissance du réseau de mares à l'échelle de notre territoire, notamment grâce aux inventaires de l'atlas de la biodiversité communale, nous avons reconduit cette action avec la restauration / création de 56 mares réparties chez 10 propriétaires privés différents. Ces mares sont principalement localisées sur les communes de Saint-Victor-sur-Loire et Saint-Maurice-en-Gourgois.



Nature de l'action

D'après la cartographie des mares du SMAGL, nous avons obtenu une vision globale de l'état du réseau de mares, identifié les mares à restaurer ou entretenir ainsi que les zones de ruptures écologiques au sein du réseau.

A partir de notre sélection de mares, une prise de contact avec les exploitants agricoles des parcelles concernées a été initiée afin de réaliser ensemble des visites de terrain et choisir le type d'intervention/aménagement adapté en fonction de l'intérêt écologique de la mare mais aussi de son utilisation agricole. Une fois le type de travaux choisis par mare en concertation avec l'agriculteur, une convention par propriétaire/exploitant a été rédigée et signée entre le SMAGL et l'exploitant afin de fixer les engagements de chacun.

Trois types d'intervention ont été réalisées :

✎ Création de mares :

Dans un but de reconnexion, il a été proposé à divers propriétaires la création de nouvelles mares visant à renforcer le réseau existant. 12 mares ont été créées.

✎ Entretien de mares

Les mares peu entretenues peuvent s'atterrir, elles perdent alors leur intérêt pour la faune (amphibiens, odonates...). Afin de rendre de nouveau attractives certaines mares, 14 d'entre elles ont bénéficié d'un curage au cours de l'hiver 2020-2021 à l'aide d'une mini-pelle. Les vases et végétaux prélevés lors du curage ont été stockés à proximité pour permettre le retour à l'eau des espèces aquatiques potentiellement encore présentes.

✎ Aménagement pour l'abreuvement du bétail

Le bétail (notamment les vaches) a un impact fort sur les mares puisque qu'il piétine et dégrade les berges et eutrophise l'eau par ses déjections. L'amélioration de la qualité du milieu passe par une restriction de l'accès au point d'eau en posant une clôture fixe. La mare peut être clôturée partiellement (accès au troupeau sur un seul côté) ou entièrement, mais accompagnée d'un aménagement permettant l'abreuvement du bétail (pose d'un bac avec prise d'eau dans la mare). Au total, ce sont 30 mares qui ont bénéficiées de l'un de ces deux dispositifs.



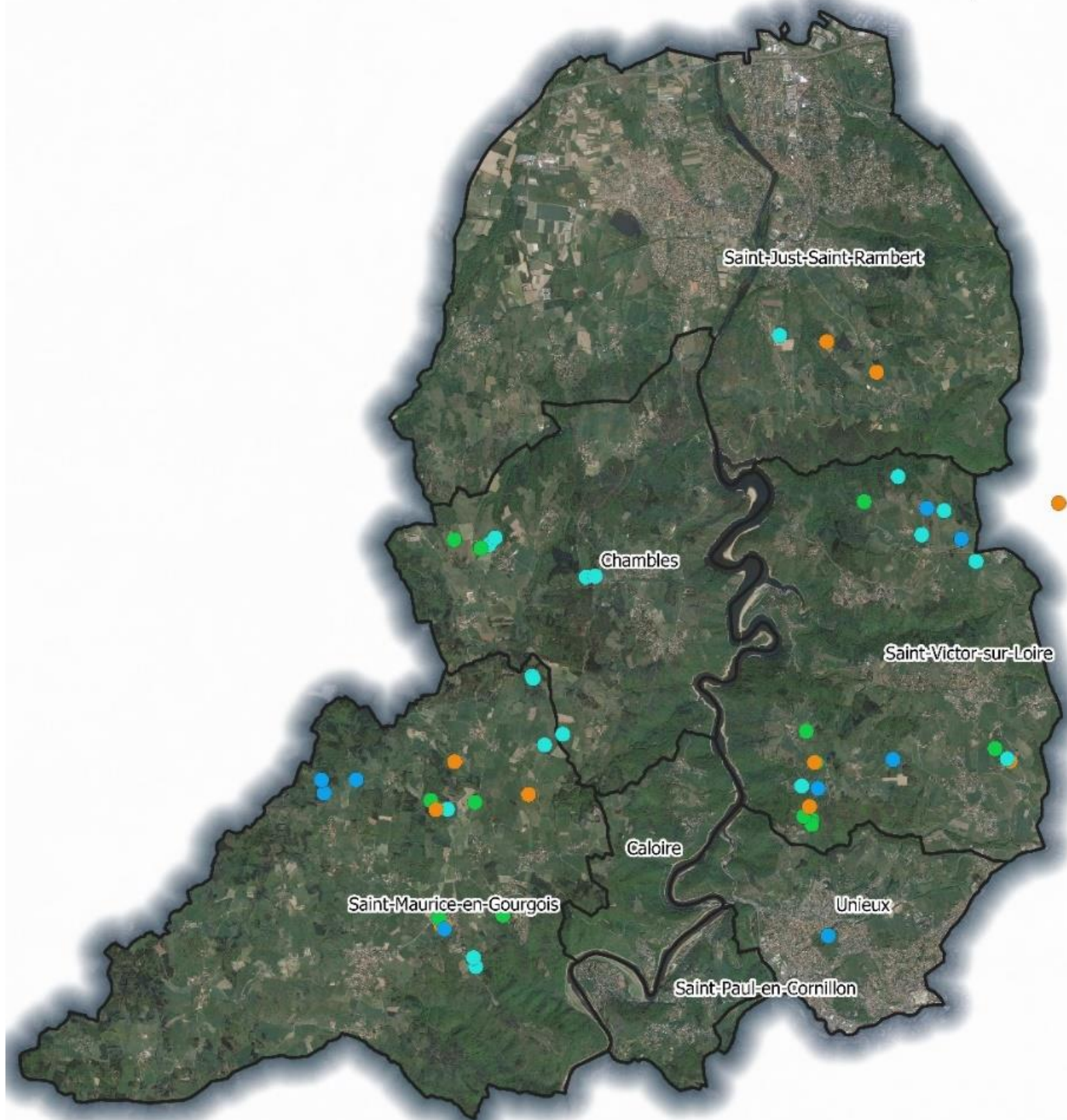
Photo 26 : Mare avant travaux



Photo 27 : Mare après travaux

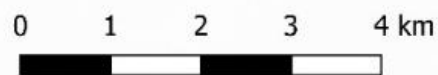


Localisation des mares ayant bénéficié de l'action TRA1.4



Travaux mares CVB

- Creation
- Curage
- Curage + cloture
- Curage + cloture + bac d'abreuvement



Carte 8 : Répartition des travaux mares



Restauration de zones humides

En 2021, deux zones humides ont bénéficié d'une restauration dans le cadre du CVB, celle de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire) et celle de Foudoire (Chambles).

Restauration de la zone humide de Foudoire (Chambles)

Contexte

La zone humide de Foudoire est constituée d'une prairie humide et d'un point d'eau temporaire prenant forme dans une dépression en tête de bassin versant du ruisseau de la Garde. Sans entretien depuis de nombreuses années la zone régulièrement inondée est colonisée par les saules qui occupent aujourd'hui une grande partie du point d'eau.

L'enjeu faune sauvage y est fort puisque l'on y rencontre le cuivré des marais, l'agrion de mercure ou encore le leste dryade ainsi que de nombreux amphibiens et reptiles.

Nature de l'action :

Les actions prévues sur le site visent à entretenir la zone humide et maintenir une surface en eau libre ensoleillée plus pérenne dans l'année. La restauration et conservation de ces milieux aquatiques encourage la reproduction et l'accomplissement du cycle de vie des espèces inféodées aux zones humides (amphibiens, odonates)

Pour cela, la suppression des nombreux saules qui avaient colonisés la zone était nécessaire ainsi que le curage superficiel de la zone envasée.

Autorisation de travaux :

Des démarches préalables aux travaux ont été entreprises dès le début de l'année 2021 pour s'assurer que les travaux projetés ne relèvent pas d'une procédure au titre de la loi sur l'eau.

Une demande de vérification du projet appuyé de plans et photos a été adressé au service eau et environnement de la DDT. Le projet n'occasionnant ni assèchement, mise en eau, imperméabilisation ou remblais de zone humide, la DDT nous a confirmé que les travaux de restauration prévu sur la zone humide en question n'était pas soumis à une procédure loi sur l'eau (demande d'autorisation ou déclaration), sauf s'il y avait présence d'un cours d'eau ou création d'une mare. L'emplacement du projet a donc nécessité une expertise au titre de la cartographie départementale des cours d'eau. En effet, le secteur concerné était en attente de caractérisation pour savoir s'il s'agissait d'un endroit traversé ou non par un cours d'eau. Une notion sur site a donc été faite par l'OFB qui a parcouru l'ensemble du talweg. Suite à l'investigation terrain, le site a été identifié comme hors cours d'eau. Il n'y a donc pas eu de procédure à mettre en place.

Plusieurs recommandations nous ont toutefois été faites concernant le curage et la végétation :

« - le curage :

- ne devra pas être conduits de façon "vieux fonds, vieux bords",
- stocker les matériaux extraits quelques jours à proximité de la mare (les animaux s'y trouvant pourront rejoindre la mare),

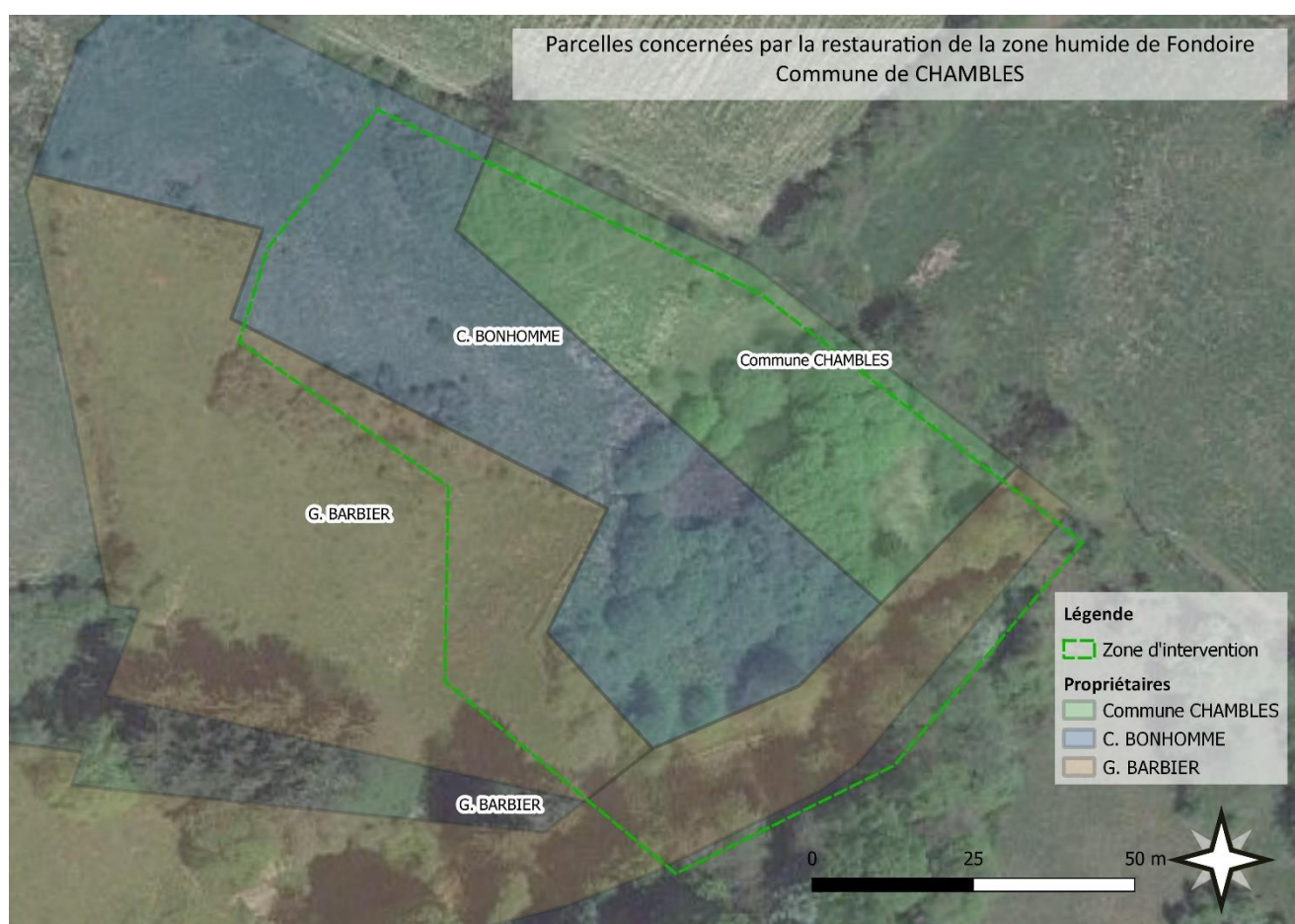


- période d'intervention entre septembre et mi-février,
- utiliser un engin de faible portance,
- respect du Règlement Sanitaire Départemental en cas d'épandage des boues de curage (article 159-2-6 ci-joint relatif aux mares et plans d'eau);
- Végétation : ne pas supprimer tous les saules présents. »

Cet avis obtenu, un travail de recherche des propriétaires, de présentation du projet, et de conventionnement avec les personnes concernées a été nécessaire avant d'entamer les travaux.

La zone humide de Fondoire se répartie sur 4 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents :

- La commune de Chambles propriétaire d'une parcelle
- M George BARBIER propriétaire de deux parcelles
- M Camille Bonhomme propriétaire d'une parcelle



Carte 9 : Propriétaires parcelles zone humide de Biesse

Une convention de mise à disposition et d'entretien des parcelles a été établie avec chacun des propriétaires pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement. Un entretien à réaliser entre novembre et janvier tous les 2 à 3 ans a été demandé à la mairie (curage, taille, élagage de la végétation) afin de maintenir sur le long terme le bénéfice écologique des travaux entrepris.



Travaux réalisés :

Les travaux réalisés sur la zone humide ont été effectués par l'équipe technique du SMAGL sur la semaine du 29 novembre au 3 décembre 2021.

La méthode prévisionnelle envisagée en 2019 pour la réalisation des travaux a été modifiée car devenue inadaptée à l'état de la zone humide. En 2 ans, un développement massif de la végétation et notamment des ligneux (saules) s'est opéré.

En 2019, l'entretien de la végétation prévu consistait en l'abattage et l'exportation manuel d'une partie des saules pour éviter la fermeture et l'assèchement de la zone humide. Deux ans plus tard, la totalité de la zone humide étant très densément couverte de ces arbres, le cheminement entre les saules étaient devenu trop complexe pour envisager une intervention manuelle (trop long et pénible physiquement).

Il a donc été décidé d'utiliser une mini-pelle et de déraciner les saules à l'aide du godet. Cette technique a permis en même temps le curage superficiel d'une grande partie de la zone humide et limitera certainement la pousse de rejets au printemps.

Quelques bosquets de saules ont été conservés et les arbres arrachés ainsi que les boues de curage ont été laissés à proximité immédiate de la zone en eau afin de permettre le retour à l'eau des micro-organismes présents.

Suite aux travaux et aux précipitations de cet hiver, la zone humide est montée en eau et à fini par déborder sur le chemin communal d'accès aux parcelles. Nous avons donc fait l'installation d'un trop-plein qui servira à l'évacuation de l'eau en période de crue et évitera l'érosion et l'inondation.



Photo 28 : Zone humide de Biesse avant travaux



Photo 29 : Zone humide de Biesse après travaux

Quelques finitions sont à prévoir pour 2022 en fonction du budget qu'il nous restera, comme le broyage des ligneux entassés sur le site et l'élagage de certains saules. La réalisation de suivis naturalistes au printemps/été prochain serait également intéressant pour voir l'impact des travaux sur la faune et la flore.

Restauration de la zone humide de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire)

Contexte

Dans une étude menée par le contrat de rivière Ondaine Lizeron en 2011, la zone humide de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire) a été identifiée comme zone tampon permettant l'écrêtement des crues de l'Egotay et comme réservoir permettant le soutien de l'étiage de cette même rivière. Les échanges associés à la présence de cette zone humide (prairie humide, mégaphorbiaie, mare) sont également très intéressants de par la présence d'une faune et d'une flore spécifique (cuvré des marais, triton palmé, grenouille agile).

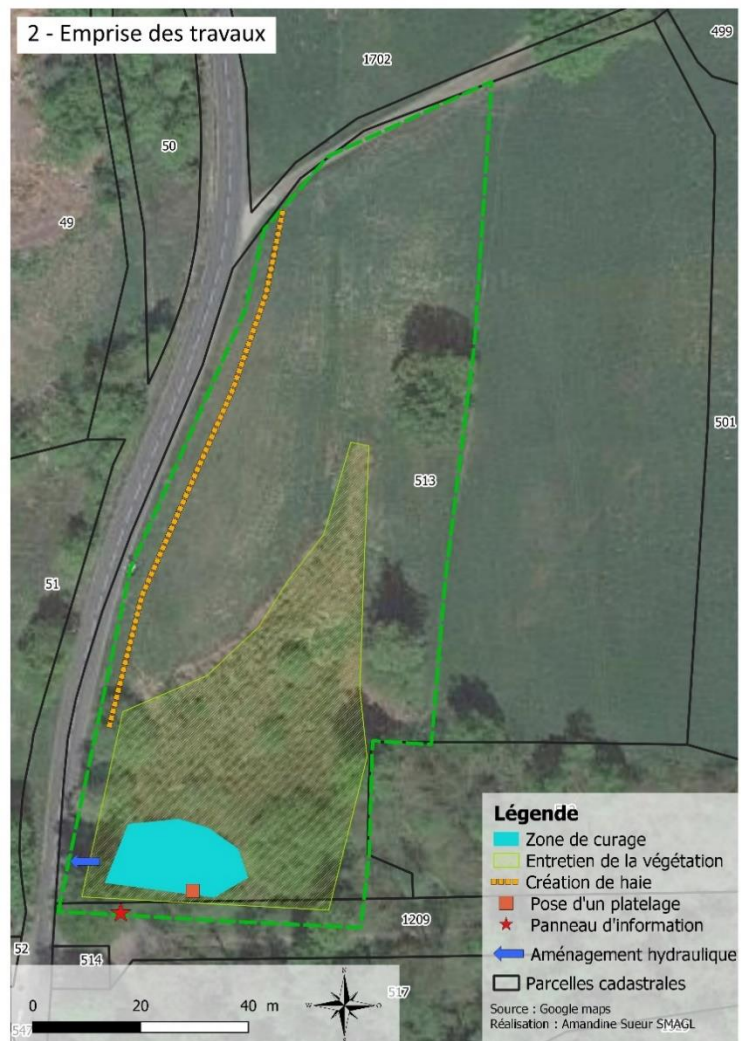
Objectifs

L'objectif de restauration de cette zone humide est multiple et visera à la fois à améliorer sa fonctionnalité écologique en termes d'habitats d'espèces, de zone tampon lors de fortes précipitations et de soutien à l'étiage. Des aménagements sont également prévus pour sensibiliser le grand public aux rôles des zones humides (fonctionnement, faune, flore)

Nature de l'action :

La première phase de l'action s'articule autour de travaux de génie écologique.

- Entretien de la végétation : afin de limiter la fermeture et l'assèchement de la zone humide (abattage et exportation d'une partie des saules).



Carte 11 : Plan travaux zone humide Bécizieux

- ✓ **Curage** : les eaux de ruissellement amènent avec elles des particules fines qui comblent peu à peu la zone d'eau libre. Le curage permettra le maintien d'une zone d'eau libre favorable à la reproduction des amphibiens et odonates.
- ✓ **Aménagement hydraulique** : Le caractère très temporaire de la zone humide permet d'éviter l'empoisonnement de la zone humide cependant il limite aussi le potentiel d'accueil écologique du site. Un aménagement permettant de réduire le débit sortant est donc prévu avec pour conséquence une durée d'inondation du site plus importante et un meilleur soutien de l'étiage du ruisseau de l'Egotay.
- ✓ **Plantation de haie** : La plantation d'une haie permettra de limiter l'apport en polluant venant de la route par effet de filtration. De plus, la haie pourra aussi jouer un rôle dans le déplacement de la faune ou la nidification des passereaux.

La seconde partie des travaux est à visée pédagogique :

- ✓ **Pose d'un ponton en bord d'eau** : un platelage permettant d'accéder au point d'eau sera posé, il permettra l'observation de la faune
- ✓ **Pose d'un panneau de sensibilisation** : un panneau pédagogique avec pour thème le rôle des zones humides, sa faune et sa flore sera posé sur l'air en aval de la zone humide permettant au grand public d'obtenir des informations en tout temps

Autorisation de travaux :

De la même façon que pour la zone humide de Fondoire, des démarches préalables aux travaux ont été entreprises dès le début de l'année 2021 pour s'assurer que les travaux projetés ne relèvent pas d'une procédure au titre de la loi sur l'eau. Les réponses obtenues ont été les mêmes que pour Fondoire avec la confirmation qu'aucune procédure de demande d'autorisation ou déclaration préalable n'était nécessaire à la réalisation des travaux. Quelques recommandations identiques à la zone de Fondoire nous ont toutefois été faites par la DDT. Voir le détail de la démarche et des recommandations page 41.

Ce retour de la DDT obtenu, un travail de recherche des propriétaires et de concertation a été mené en collaboration avec Saint-Etienne-Métropole afin d'obtenir un accord d'intervention sur les parcelles concernées et d'envisager la gestion futur du site.

Gestion foncière

La zone humide de Bécizieux répartie sur deux parcelles cadastrales appartient dans son intégralité à un seul propriétaire privé, Monsieur Guy Martin.

Une première rencontre avec M Martin a permis de lui présenter le projet, les travaux prévus et d'entamer les négociations pour obtenir un accord de mise à disposition et d'intervention sur les parcelles.

A l'issue de cette rencontre, M Martin nous a fait part de sa volonté de se séparer d'une partie de la parcelle D513 en procédant à un échange avec la ville de Saint-Etienne, propriétaire de la parcelle D1613, convoitée par M Martin et située au-dessus du cimetière de Roche la Molière, à quelques centaines de mètres de distance de la zone humide. Ce souhait était motivé par une question de sécurité routière et de responsabilité en cas d'accident. En effet, vis-à-vis de la proximité de la route



avec la zone humide, M Martin émettait une crainte qu'un accident routier puisse l'impliquer pénalement si un véhicule venait à se retrouver dans la zone humide.

En 2018, SEM avait déjà envisagé une acquisition foncière de la zone humide dans le cadre du CVB mais les négociations avec M. Martin n'avait jamais abouti. Les services de SEM ont donc été contacté pour connaître l'historique des négociations et mener de concert la suite des discussions.

Au départ des négociations le deal avec M. Martin était donc le suivant :

L'échange d'un bout de la parcelle 513 section D appartenant à Guy Martin contre la parcelle 1613 section D au-dessus du cimetière appartenant à la ville de Saint-Etienne puis rachat de la zone humide par SEM grâce au Contrat Vert bleu dans le but d'assurer l'entretien de la parcelle sur la long terme.

Pour la parcelle D 1702, en partie nord du site et située au-dessus du chemin d'accès au cimetière, M Martin n'a pas autorisé notre intervention sur sa parcelle. Ce qui a fait avorter une partie du projet prévisionnel.

La requête de M Martin quant à l'échange de parcelles a demandé plusieurs étapes et échanges avec les organismes concernés par la demande.

En effet, après avoir informé le service foncier de la ville de Saint-Etienne de cette proposition d'échange, plusieurs éléments à prendre en compte ou à éclaircir ont été mis en évidence.

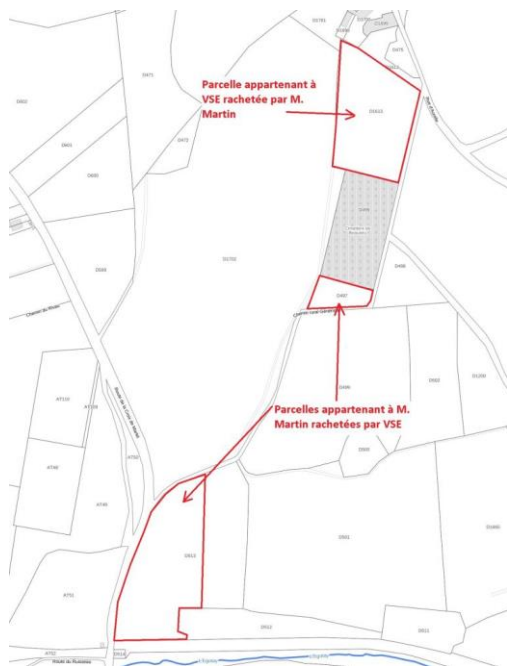
D'abord, concernant la parcelle D1613, car il s'agissait d'un emplacement réservé en vue de l'extension du cimetière de Beaulieu. Projet d'extension déjà en pourparlers depuis 2010, cette parcelle classée Nc autorise notamment des constructions liées au cimetière. Le cimetière étant exploité par la ville de Saint-Etienne et par Roche-la-Molière, l'avis des deux services concernés a dû être demandé avant d'initier toute procédure d'échange.

A leur consultation, les services de Roche la Molière nous ont indiqué qu'une reprise des concessions était en cours ce qui éviterai un agrandissement du cimetière dans l'immédiat. De plus, un accord a finalement été trouvé avec les deux communes pour réaliser l'échange tout en conservant une possibilité d'extension du cimetière vers le sud, ceci en ajoutant aux négociations une troisième parcelles, la D497 située au sud du cimetière, aussi en propriété de M Martin.

Le schéma de transaction accepté à ce stade par les communes était donc le suivant :

N° Parcelle et situation	Propriétaire actuel	Futur propriétaire
Partie ouest de D513 ZH le long de l'Egotay (+/- 7500m ²)	M. Martin	SEM ou VSE (pas d'importance pour M. Martin, du moment que ce n'est plus la sienne)
D497 - au sud du cimetière - 1201m ²	M. Martin	VSE pour future extension du cimetière
D1613 - au nord du cimetière - 7117m ²	VSE	M. Martin





Carte 12 : Schéma échange de parcelles

Au départ, suivant ce schéma, la transaction envisagée était double avec un échange des deux parcelles au nord et au sud du cimetière et l'achat par SEM de la zone humide via le CVB.

L'idée que SEM se porte acquéreur de la parcelle de M Martin a finalement été abandonnée. M Martin ne souhaitant pas obtenir d'argent, le simple échange sans soulte (= sans échange d'argent) de ses deux parcelles contre la parcelle la ville de Saint-Etienne a permis de clôturer plus facilement les négociations. De plus, une fois la ville de Saint-Etienne propriétaire de la zone humide, l'achat par SEM n'était plus possible car nous aurions eu d'un côté la ville de Saint-Etienne comme vendeuse et de l'autre SEM comme acquéreur. L'acquisition de SEM n'aurait donc pas été compensée.

Il a également été convenu que les frais de notaire liés à cette transaction seront supportés par la Ville de Saint-Etienne.

Une promesse d'échange a donc été rédigée en ce sens entre la ville de Saint-Etienne et Guy Martin ; condition requise par M Martin pour que le SMAGL puisse obtenir son autorisation de travaux sur la zone humide.

Parallèlement, une convention propre à la réalisation des travaux (contexte des travaux, détail des opérations prévues, engagement des parties) entre le SMAGL, M Martin, la ville de Saint-Etienne et SEM a été établie. Celle-ci mentionne l'échange foncier prévu et l'accord de réalisation des travaux avant même la réalisation de la transaction. Cette convention a notamment vocation à énumérer les engagements et obligations de chaque parties vis-à-vis du propriétaire actuel et futur et a permis la réalisation des travaux dès l'automne 2021 avant que la subvention n'arrive à échéance.

Travaux réalisés :

Après cette phase de concertation, une partie des travaux de génie écologique ont débuté en février 2022.

Entretien de la végétation :

Ce travail a été confié à l'entreprise BRUSQ Paysage qui a réalisé l'abattage/arrachage et le broyage des ligneux présents sur le site (saules et aulnes). L'intervention a eu lieu entre le 1^{er} et 11 février 2022. Une méthode douce a été choisie pour rouvrir la zone humide colonisée par la végétation tout en



Photo 30 : Arrachage des saules au treuil

préservant au maximum le substrat de la zone humide. La technique employée a consisté à utiliser un treuil pour arracher les arbres un à un. Une fois au sol, les arbres ont été tronçonné et le bois entassé par petits tas en attendant d'être broyé. La zone humide étant très inondée lors de l'intervention, l'utilisation d'une barque pour aller chercher les sujets au milieu de l'eau a été nécessaire.

Le broyat obtenu a été disposé en plusieurs points sur la parcelle en remontant le long de la route. Ceci dans le but d'être utilisé pour la paillage de la haie à planter. Le surplus de broyat a été utilisé pour un chantier de plantation programmé dans le cadre du PAEC chez un agriculteur de la commune. Ce dernier est venu chercher lui-même le broyat à l'aide de son tracteur.



Photo 31 : Broyage des ligneux

↳ Curage :

Cette intervention a aussi été confié à l'entreprise BRUSQ Paysage, qui a curé une partie de la zone humide. Le curage a eu lieu le 14 février, date retenue en fonction du plan de charge de l'entreprise, et s'est déroulé sur une journée. Le curage a été réalisé à l'aide d'une mini pelle depuis le bord de la route et le chemin communal. Un arrêté concernant la circulation avait été pris afin de pouvoir intervenir depuis la route, mettant pour quelques heures la circulation en alternance par la pose de feux de travaux.

Seule la partie la plus fréquemment en eau a été curée, correspondant à la partie sud/sud-ouest de la zone humide, à l'angle du chemin et de la route. Les boues de curage ont été étalés sur les bords de la zone humide afin de permettre le retour à l'eau des éventuels organismes présents dans les boues (larves d'insectes par exemple), recommandation également donnée par la DDT.

↳ Plantation de haies

La plantation a été réalisée par l'équipe technique du SMAGL le 15 février 2022. Au préalable, le sol avait été préparé pour la plantation à l'aide d'un rotovator, et les trous pour accueillir les plants creusés à la tarière. Au total 180 plants au label « végétal local » ont été commandé à la pépinière Lachaze. Ce label assure des arbres et arbustes issues de graines ou boutures dont l'origine locale est certifiée. Cela permet d'obtenir des plants plus résistants aux conditions pédoclimatiques et aux maladies, car il s'agit de plants adaptés au sol et au climat local poussant souvent de manière spontanée dans le paysage environnant. Le choix des essences se compose d'un mélange d'arbres et arbustes à racines nues de 17 essences différentes. La diversification des essences au sein de la haie est primordiale. Elle permet une meilleur adaptation au changement climatique et sera plus



Photo 32 : Plantation et paillage de la haie



intéressante pour la faune, notamment pour les pollinisateurs, en donnant des fleurs et fruits une grande partie de l'année. Le mélange d'arbres et arbustes permettra aussi de donner différentes strates à la haie.

Sur ce site la haie aura principalement deux fonctions : filtrer les polluants provenant de la route grâce au système racinaire et favoriser le déplacement et l'accueil de la faune. La haie a été plantée en double rangs sur un linéaire de 90 m allant de la zone humide jusqu'au chemin carrossable montant au cimetière de Beaulieu. Chaque plant a été espacé d'environ 1 mètre et les deux rangs plantés en quinconce. Avant plantation, chaque plant a été praliné. Le pralinage consiste à tremper les racines nues dans un mélange liquide de terre et de bouse. Il sert à envelopper les racines et favorise l'adhérence de la terre fine lors de la plantation. Après plantation, la haie a été paillée. Le paillage de la haie vise à protéger les racines du froid, à conserver l'humidité du sol et à limiter le développement d'herbes indésirables. Il a été effectué avec le broyat obtenu des arbres et arbustes abattus sur le site.

Un suivi de la haie pour veiller à la reprise des végétaux sera réalisé au printemps/été 2022.



Photo 33 : Zone humide de Bécizieux avant travaux



Photo 34 : Zone humide de Bécizieux après travaux

Travaux restants :

Les travaux d'aménagement hydraulique de la zone humide et d'aménagement pédagogique seront réalisés courant 2022.

Financement

Le coût total de ces 3 actions cumulées est de 37 000€. La fiche action déposée au printemps 2019 a été validée en commission permanente de la région en décembre 2019.

Une première demande d'acompte d'un montant de 14 490 € a été réalisée en 2021 pour les travaux effectués sur les mares.



c. Acquisition foncière des parcelles de la famille RIVOLLIER à Chénieux (CVB Saint-Etienne Métropole)

Cette acquisition s'intègre à un objectif de maîtrise foncière (action ETU 6.3 du contrat vert et bleu) ciblant des secteurs à enjeux environnementaux afin de permettre la conservation ou la restauration des continuités écologiques par le biais de la réalisation de travaux ou de mesure de gestion ou de protection.

Des travaux de réouverture de milieux, effectués dans le cadre d'un contrat Natura 2000, avaient été entrepris fin 2019 sur ces parcelles afin de maintenir les habitats d'intérêt communautaire du site et d'améliorer la diversité des milieux naturels (mosaïque de prairies sèches, landes, restauration d'anciennes mares). La mise en place de ces contrats Natura 2000 passe par une phase de gestion foncière. Le chargé de mission N2000 était donc entré en contact avec Marie Pierre RIVOLLIER, représentante de l'indivision RIVOLLIER qui souhaitait vendre les parcelles du secteur.

Les parcelles de la famille RIVOLLIER, localisées sur le plan suivant, présentent de forts enjeux en termes de biodiversité. La gestion extensive qui y a toujours été menée a notamment permis la conservation d'habitats pelousaires d'intérêt communautaire (code Natura 2000 6210) et d'espèces rares telles que l'ajonc nain pour la flore, l'azurée du Serpolet (protégé national et annexe IV de la DHFF), l'alouette lulu (protégée nationale et annexe I de la DO) ou la pie-grièche écorcheur (protégée nationale et annexe I de la DO) pour la faune. Ces milieux prairiaux et pelousaires sont également favorables à un important cortège de rapaces qui viennent chasser sur le site (Milan royal, circaète Jean le blanc,...), aux chauves-souris et à un vaste cortège de papillons (37 espèces recensées).

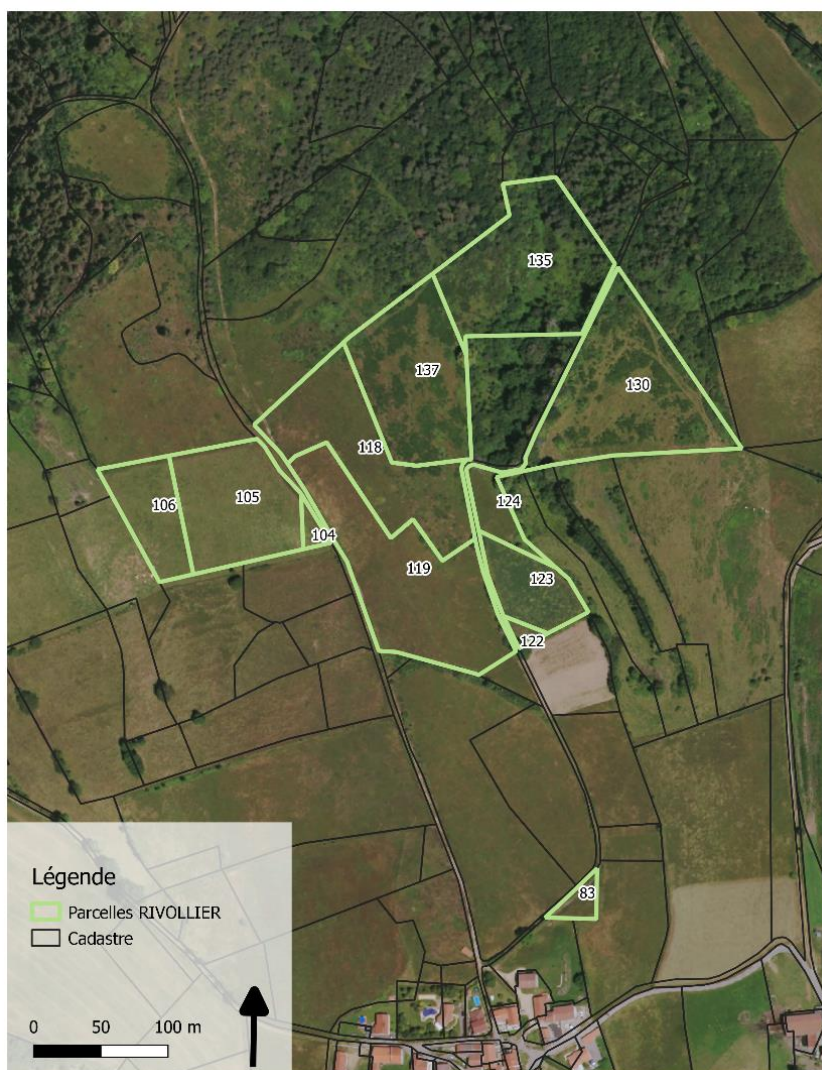
La signature de l'acte de vente devait avoir lieu le 30 mars 2020. En raison de la crise sanitaire, l'achat des parcelles a été fortement retardé. Le 16 septembre 2020, l'acte de vente a été signé côté SMAGL. Dans le même temps, une prise en charge de la taxe foncière des parcelles depuis mars 2019 a été demandée au SMAGL par la famille Rivollier étant donné la mise à disposition des terrains depuis cette date. Après délibération en comité syndical, il a été convenu que le montant de la taxe leur soit remboursé. L'acquisition des parcelles a été officialisée chez le notaire en présence de 2 membres de la famille RIVOLLIER et du SMAGL le 31 mars 2021.

Au total 12 parcelles soit de 6 ha sur le secteur de Chénieux (Saint-Victor-sur-Loire) ont été rachetées par le SMAGL. Le prix des parcelles a été fixé avec la famille au regard du prix des parcelles du même type sur le secteur, et un financement à hauteur de 80% a été apporté par la région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre de l'action ETU 6.3 du contrat vert et bleu de SEM. La région a ainsi attribué au SMAGL une subvention d'investissement d'un montant de 12 139 € sur une dépense éligible de 15 174 €. Ce dernier montant correspond au prix d'acquisition des parcelles auquel a été rajouté à titre forfaitaire 10% de frais d'actes.



La liste des parcelles et leur localisation est fournie ci-dessous :

Plan de localisation des parcelles en propriété de la famille RIVOLLIER



SECTION	N°	SURFACE
292 B	83	709
292 B	104	407
292 B	105	7 329
292 B	106	3 600
292 B	118	9 091
292 B	119	11 710
292 B	122	342
292 B	123	3 235
292 B	124	1 536
292 B	130	11 659
292 B	135	10 517
292 B	137	8 837
TOTAL		68 972

Carte 13 : Parcelles rachetées par le SMAGL



d. Appel à manifestations d'intérêt « efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - Période 2019 -2023»

Dans leur analyse du dispositif Natura 2000 en France, le CGAAER et le CGEDD déclarent que « l'évaluation des résultats en termes d'état de conservation à l'échelle des sites est sans doute un des domaines où le modèle Natura 2000 à la française peut progresser » et recommandent de « mettre à disposition des acteurs de terrain des outils simples et opérationnels permettant d'apprécier l'efficacité des actions engagées, à l'échelle des sites ». Des travaux préliminaires engagés par l'UMS PatriNat, à partir de bibliographie, de recueils de suivis locaux et d'enquêtes auprès d'acteurs du réseau ont montré la nécessité de mobiliser des moyens spécifiques pour engager ces travaux d'évaluation, peu soutenus par les dispositifs nationaux et communautaires actuels et favoriser le retour d'expérience vers l'ensemble des gestionnaires d'aires protégées afin de s'inscrire dans une logique de gestion adaptative.

Aussi, l'OFB et le Ministère chargé de l'Écologie ont mandaté l'UMS PatriNat pour concevoir la méthodologie d'évaluation globale de l'efficacité du réseau Natura 2000 au regard des objectifs de la politique et assurer l'analyse des résultats aux trois échelles : nationale, sites et parcelle.

Dans ce cadre, deux appels à manifestation d'intérêt visant à évaluer l'efficacité de mesures de gestion Natura 2000 ont vu le jour en 2019. Un premier concernant les actions de réouvertures de milieux ouverts et un second concernant la création/restauration de mares.

Le SMAGL étant très impliqué dans ce type d'actions (plus de 20ha rouverts et 50 mares créées au cours des 3 dernières années) deux dossiers de candidature ont été déposés (1 pour chaque action) afin de suivre précisément et de manière rigoureuse l'évolution des milieux suite à la mise en place du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie à Saint-Victor sur Loire.

Chaque projet d'évaluation est composé d'indicateurs socles (obligatoirement réalisés) et d'indicateurs optionnels. Le tout permet d'évaluer précisément l'impact des différentes actions de gestion sur le milieu considéré. Le détail des indicateurs choisis est détaillé ci-dessous.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - MARES

L'écosystème de la mare est un milieu riche qui abrite de nombreuses espèces de faune et de flore et permet la survie d'une multitude d'espèces qui s'y reproduisent, s'y nourrissent ou s'y abreuvent.

Le SMAGL a restauré 3 anciennes mares dans le cadre du contrat N2000 des côtes de la Pararie, 2 d'entre elles seront suivies dans le cadre de l'AMI. À cela s'ajoute 2 mares témoins gérées par 2 agriculteurs différents, mais à proximité du site géré.

L'intégralité du suivi est composée de 7 indicateurs socles et 4 indicateurs optionnels détaillés dans le tableau ci-dessous, les suivis botaniques sont réalisés par FNE Loire. L'indicateur sur les coléoptères aquatiques BAOM3 n'a pas été choisi.



ID	Indicateur	Structure	2019	2020	2021	2022	2023
SM1	Description de la mare et de ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SM2	Questionnaire actions réalisées sur la mare et ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SM3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
SM4	Cartographie et relevés phytosociologiques	FNE Loire	X				X
SM5	Stade d'évolution et végétation de la mare	SMAGL	X	X	X	X	X
SM6	Hydrologie et physico-chimie de l'eau	SMAGL	X	X	X	X	X
SM7	Atterrissement	SMAGL	X	X			X
BAOM 1	Flore	FNE Loire	X	X	X	X	X
BAOM 2	Amphibiens	SMAGL	X	X	X	X	X
BAOM 4	Odonates	SMAGL	X		X		X
BAOS1	Connectivité et mosaïque dans et hors site Natura 2000	SMAGL	X				X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'OFB un rapport annuel ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 19 632.50 € financé à 100% par l'OFB dont 2 887.50€ de prestation FNE Loire.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – MILIEUX OUVERTS

Dans le cadre du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie, le SMAGL réouvre une dizaine d'hectares de milieux embroussaillés avec pour objectifs le retour à des prairies naturelles. Le SMAGL a intégré ces prairies dans le protocole de suivi proposé par l'OFB et l'UMS Patrinat afin d'évaluer de manière scientifique l'efficacité de l'action de réouverture et de maintien des milieux ouverts.

Le protocole est composé de 7 indicateurs socles et de 4 indicateurs optionnels choisis par le SMAGL. Les suivis botaniques sont réalisés par FNE Loire de même que l'inventaire des orthoptères, les autres indicateurs sont mis en place en interne par le SMAGL.



ID	Indicateur	Structure	2019	2020	2021	2022	2023
S1	Description de l'unité de gestion (UG)	SMAGL	X				
S2	Questionnaire des pratiques de gestion	SMAGL	X	X	X	X	X
S3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
S4	État de conservation	SMAGL	X				X
S5	Cartographie et relevés phytosociologiques	FNE Loire	X				X
S6	Cartographie d'embroussaillage	FNE Loire	X	X			X
S7	Profondeur du sol	SMAGL	X				
BAO1	Flore et physionomie de la végétation	FNE Loire	X		X		X
BAO2	Rhopalocères et zygènes (STERF)	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO3	Orthoptères	FNE Loire	X		X		X
BAO5	Pâturage	SMAGL	X	X	X	X	X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'OFB un rapport annuel ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 20 257.50 € financé à 100% par l'OFB dont 7 837.50 € de prestation FNE Loire.

BILAN 2021

L'année 2021, dans la continuité de 2020, a permis une réalisation efficace des suivis pour les mares et les milieux ouverts. La finalisation des travaux de réouverture / création de mares à l'hiver 2019 a été cruciale au réel démarrage du suivi de certains indicateurs qui n'avaient pas pu être évalués correctement en 2019. Ces suivis ont donc été reprogrammés en 2020, en plus du suivi prévisionnel de l'année. En cette troisième année, aucun facteur limitant n'a contraint le calendrier des suivis.

Plusieurs faits marquants pour cette année :

- ✎ Gestion : Milieux ouverts 2021 – Poursuite du pâturage des parcelles sur plusieurs petites périodes successives (de 5 à 15 jours) entre avril et novembre 2021 en alternance entre les deux parcs de pâturage. Un entretien par broyage en février 2021 pour supprimer la ronce et le genêt à balais a été réalisé. Pour la zone témoin, située sous une ligne électrique, un broyage de la végétation est régulièrement effectué par RTE. Une



Photo 35 : Prairie pâturée Chénieux juillet 2021



partie du témoin a fait l'objet d'un broyage en novembre 2021. Avant ce broyage, en juin, nous avons pu constater un embroussaillage rapide de la zone témoin où la végétation s'est fortement densifiée et a pris en hauteur sur l'espace d'un an. Cette année le questionnaire des pratiques de gestion a été complété par des informations sur la gestion historique du site entre 2009 et 2018.

Pour les mares, la mare G1 a été agrandie et mise en défens en janvier 2021. Les pentes très abruptes de cette mare ont été adoucies. Elle n'a par contre pas été équipée d'un bac d'abreuvement comme cela était initialement prévu.



Photo 36 : Agrandissement mare G1



Photo 37 : Mise en défens mare G1

- ✓ Climat : 2021 - Après échange avec l'agriculteur responsable de la gestion pastorale des parcelles, la seconde année de pâturage sur ce site a été globalement satisfaisante. Contrairement à 2020, il n'y a pas eu de sécheresse importante. La pluie a ponctué toute la saison de pâturage et a permis un renouvellement en herbe plus important qu'en 2020. La ressource en herbe d'un point de vue quantitatif et qualitatif était globalement bonne en début de saison quel que soit le parc de pâturage, mais s'est dégradé sur le reste de la saison (renouvellement de l'herbe plus lent en mi et fin de saison). Les mares et leurs systèmes d'abreuvements ont été opérationnels toute l'année et ont permis une alimentation en eau même en période estivale.

- ✓ Biodiversité :

Amphibiens : Retour du sonneur à ventre jaune dans deux des mares suivies mais pas de reproduction cette année. Les suivis amphibiens 2021 ont été moins fructueux qu'en 2020 avec moins d'individus observés ou entendus. La capture à l'aide d'amphicapt a également beaucoup moins bien fonctionné avec aucune prise dans 3 des 4 mares suivies.

Odonates : Même nombre d'espèces observée qu'en 2020 sur l'ensemble des mares, soit 9 espèces (mais pas exactement les mêmes espèces d'une année sur l'autre). Plus grande diversité d'espèces d'exuvies trouvée en 2021 (9 contre 3 en 2020).

Rhopalocères : En 2021, sur l'ensemble du suivi et tout transect confondu, une diversité spécifique un peu plus faible a été recensée par rapport à 2020. (31 esp contre 36 esp en 2021). Si l'on compare les sessions de suivi de juin, juillet et août 2021 à celles des mêmes mois de 2020, on remarque que plus d'espèces ont été recensées par session en 2021 qu'en 2020.



- ✓ Dégradation : Contrairement à 2020, les terrains n'ont pas été dégradés par les sangliers. L'agriculteur a utilisé des pierres à sel et cabane à veaux disposés sur le haut des deux parcs de pâturage. L'installation de ces éléments a pour conséquence de créer des zones de piétinement important qui dégrade le sol localement. L'impact de cette pratique a toutefois été moins marqué cette année. Des dégradations ont été causées par les vaches aux berges de la mare T1. La berge a donc été reprise une première fois en janvier. Les fortes précipitations de début d'année n'ont pas permis à la berge restaurée de tenir, entraînant son érosion. Une seconde intervention de consolidation de la berge a donc été nécessaire en février 2021.

Les suivis à la charge du SMAGL ont été réalisés en 2021 par la chargée de mission Natura 2000 avec l'assistance ponctuelle de Margot GALLARDO, technicienne au syndicat ou de volontaire en service civique. La gestion technique du dossier, la saisie des données et la rédaction des rapports est également reléguée à la chargée de mission Natura 2000.

e. Appel à manifestations d'intérêt « efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - Période 2021-2025 »

Dans le même contexte que les deux appels à manifestations d'intérêt précédent, un nouvel appel visant à évaluer l'efficacité de mesures de gestion Natura 2000 sur les haies a vu le jour en 2020.

Déjà lancé dans deux projets similaires, le SMAGL a souhaité renouveler son implication dans cette démarche afin de suivre précisément et de manière rigoureuse l'évolution d'une haie plantée en janvier 2020 dans le cadre du projet agroenvironnemental et climatique.

Ce projet d'évaluation est composé d'indicateurs socles (obligatoirement réalisés) et d'indicateurs optionnels. Le tout permet d'évaluer précisément l'impact des différentes actions de gestion sur la haie considérée. Le détail des indicateurs choisis est détaillé ci-dessous.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – Haies

Les haies sont des éléments paysagers de haute importance pour la biodiversité. À la fois lieu de vie, de refuge et de déplacement pour la faune, elles accueillent un grand panel d'espèces. Elles permettent la nidification des oiseaux et le cycle de vie des papillons (plante hôte). Elles nourrissent les oiseaux, micromammifères et pollinisateurs grâce à la production de fruits, gaines, nectar et pollen. Elles servent de terrain de chasse aux chiroptères et de refuge face aux prédateurs (reptiles, micromammifères). La haie est ainsi un élément indispensable à la survie des espèces et constitue un milieu de grande valeur écologique. Elle joue un rôle de corridor écologique vers des espaces de vies plus propices (réservoirs de biodiversité) et participe au maintien de certaines espèces sur un site. À ce titre, la haie est un élément structurant du paysage et fait partie intégrante de la trame verte d'un territoire. Du point de vue agricole, ces haies sont valorisables par les nombreux services écosystémiques qu'elles rendent aux exploitants (lutte contre l'érosion et l'inondation, ombrage pour le bétail...).

Dans le cadre du PAEC, des plantations de haies sont prévues et visent à améliorer la connectivité des haies au sein du territoire de Saint-Étienne Métropole et à renforcer la trame verte globale. Le SMAGL



a intégré l'une de ces haies dans le protocole de suivi proposé par l'OFB et l'UMS Patrinat Patrinat afin d'évaluer de manière scientifique l'efficacité de ces plantations sur la biodiversité environnante.

L'intégralité du suivi est composée de 5 indicateurs socles et 4 indicateurs optionnels détaillés dans le tableau ci-dessous, les suivis chiroptères seront réalisés par la LPO Loire. Les indicateurs sur la Flore BAO1 et sur les arthropodes du sol BAO4 n'ont pas été choisis.

ID	Indicateur	Structure	2021	2022	2023	2024	2025
SH1	Description de la haie et de ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SH2	Questionnaire des pratiques de gestion	SMAGL	X	X	X	X	X
SH3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
SH4	Carte de structure et de composition de la haie	SMAGL	X	X	X	X	X
SS1	Connectivité	SMAGL	X				X
BAO2	Avifaune	SMAGL	X		X		X
BAO3	Pollinisateurs	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO5	Reptiles	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO6	Chiroptères	LPO Loire	X	X	X	X	X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'OFB un rapport annuel ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 29 881.67 € financé à 100% par l'OFB dont 12 375 € de prestation LPO Loire.

BILAN 2021

L'année 2021 a permis la mise en place des suivis avec notamment un descriptif de la haie (date de plantation, composition), de ses abords et de son mode de gestion. Des points photos ont été sélectionnés sur le terrain pour réaliser un suivi photographique de la haie au fils des 5 ans. En ce qui concerne les suivis faune, quelques faits marquants sont à relever :

- La haie ayant été plantée en janvier 2020, les plants ont peu poussé sur l'espace d'un an. Peu d'observations ont donc pu être produites pour certains indicateurs, comme par exemple le suivi avifaune qui demande de recenser les oiseaux « se perchent sur la haie ».



- Le couvert herbacé au pied de la haie a également beaucoup poussé atteignant la hauteur des plants. Ce paramètre a rendu le suivi photo compliqué car les plants étaient cachés par l'herbe. Ce même facteur a certainement biaisé le suivi pollinisateur ; la présence d'insectes étant probablement liée aux fleurs du couvert herbacé plutôt qu'à la présence des arbustes.
- Les plaques reptiles posées dans le cadre du suivi ont été volées pour certaines : 6 plaques sur les 15 mises en place ont été dérobées et ont dû être remplacées au cours du suivi. Ce vol a pu biaiser une partie du suivi.
- Le suivi chiroptère a été réalisé par la LPO et a donné une première liste d'espèces sur la zone d'étude.



Photo 38 : Haie dissimulée par le couvert herbacé

8. Atlas de Biodiversité Communale

Présentation du contexte et de la démarche ABC

Les ABC sont des démarches qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité au niveau communales ou intercommunales et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Sur le territoire du SMAGL, le secteur des gorges est très bien connu notamment grâce à la présence de dispositifs tel que la RNR ou Natura 2000, mais ces dispositifs ne couvrent que 20% du territoire total du SMAGL. Il semblait donc intéressant d'étendre la connaissance des milieux naturels et des espèces à la totalité de notre territoire. D'autant plus que ces secteurs méconnus avant l'ABC possédaient un fort potentiel de par leur proximité avec le réservoir biologique des gorges de la Loire et que l'on y savait la présence d'habitats rares dans les gorges (zones humides).

Partant de ce constat, le SMAGL s'est lancé en 2018 dans un premier projet d'ABC portant sur 6 des 7 communes de son territoire. Ce projet sur 3 ans a permis de produire plus de 40 000 données naturalistes soit autant que sur les 40 années précédentes, de découvrir plusieurs espèces à forts enjeux sur le territoire (chat forestier, cuivré des marais), de cartographier 7 000 hectares de milieux naturels et plus de 600 points d'eau. La plus-value en termes de connaissance est très importante et a déjà permis d'initier la remise en cohérence du périmètre Natura 2000 avec les enjeux du territoire.

Outre l'amélioration des connaissances naturalistes (habitats et espèces), ce projet permet d'impliquer les habitants en leur faisant découvrir la biodiversité présente sur leur commune via des actions de mobilisation citoyenne, sciences participative ou sorties nature ouvertes gratuitement à tout public. L'objectif final est aussi d'informer les élus des enjeux de biodiversité présents sur leur territoire. L'ABC doit permettre d'orienter les projets environnementaux des communes et d'intégrer la biodiversité aux réflexions d'aménagement et de gestion de l'espace naturel communal.



Au dépôt du premier projet en juillet 2017, il avait été décidé de ne pas prendre en compte la commune de Saint-Just Saint-Rambert, car il nous semblait impossible d'atteindre le niveau de connaissance souhaité sur cette commune de plus de 40km² dans les 3 ans du projet. Aujourd'hui, fort de notre première expérience dans la réalisation des ABC, nous finalisons le diagnostic du territoire en réalisant l'ABC de la commune de Saint-Just Saint-Rambert. L'ensemble de notre territoire bénéficiera ainsi de la même amélioration des connaissances, et ce avec la même méthodologie, le même effort de prospection et le même degré d'expertise.

Suite à l'ouverture de l'appel à projet ABC en juillet 2020, une candidature a été déposée pour cette unique commune en septembre 2020. Notre projet d'ABC a été retenue fin janvier 2021.

Bilan ABC des gorges de la Loire 2018-2020 :

Les résultats sont nombreux et n'ont pas vocation à être traités dans ce rapport.

Ci-dessous quelques observations naturalistes intéressantes réalisées au cours des 3 ans d'ABC :

- Découverte du chat forestier et du putois d'Europe sur la commune de Saint-Maurice en Gourgois
- Une dizaine de nouvelles stations d'azurée du serpolet, et la découverte du cuivré des marais sur 5 zones humides
- 3 nouvelles espèces d'odonates patrimoniaux : agrion de mercure, leste dryade, sympetrum jaune
- Plusieurs couples de milans royaux hors des gorges de la Loire
- Découverte d'une station de triton crêté

En 2020, arrivé au terme de notre premier ABC, un travail d'analyse et de restitutions des données a été réalisé. L'objectif de cette analyse était multiple : cibler les zones à enjeux sur chaque commune en terme d'espèces et d'habitats d'intérêts, identifier les continuités écologiques et décrire les atteintes au patrimoine naturel (espèces exotiques envahissantes et déchets).

Ce travail est consultable dans 7 rapports différents, un rapport intercommunal et un rapport pour chaque commune. Ces rapports communaux se divisent en deux grandes parties avec un « guide des connaissances de la commune » et une partie « préconisation de gestion » qui a été rédigée spécifiquement pour chaque



Photo 39 : Documents rendus aux communes

commune. Ce rapport communal est accompagné d'un recueil de fiches techniques servant d'outil opérationnel à la mise en œuvre d'actions de gestion à la portée des communes et des habitants ; tels que la plantation de haies, création/restauration de mares, des conseils sur les bonnes pratiques à adopter dans l'entretien des milieux ouverts, des forêts, des idées d'aménagements pour la faune (nichoirs, hôtel à insectes,...).

Enfin, un atlas cartographique vient accompagner et illustrer ce travail.

Les documents produits n'ont pas encore été mis à la disposition des mairies. Des réunions de restitution aux communes restent également à prévoir pour accompagner la diffusion des documents et exposer de façon synthétique les grands axes sur lesquels agir en faveur de la biodiversité au niveau communal et intercommunal. Ces réunions n'ont pas pu avoir lieu en 2021, mais seront organisées courant 2022.

Enfin, un document de synthèse à destination de l'OFB a aussi été rédigé afin de leur faire un compte rendu des actions menées au cours des trois années du programme.

L'atlas de biodiversité de Saint-Just-Saint-Rambert

Afin de mener à bien ce projet sur 2 ans, un programme d'actions a été établi sous la forme d'un calendrier prévisionnel. Ce programme se divise principalement entre travail de terrain, sensibilisation et communication.

Actions	Résultats prévus	Début	Fin
Lancement de l'ABC	Réunion de démarrage (élus, habitants)	01/2021	03/2021
	Collecte et analyse des données	01/2021	03/2021
	Plan de prospections	01/2021	03/2021
Prospections	Cartographie des habitats (typologie EUNIS, mares, haies...)	03/2021	12/2021
	Inventaires faune	03/2021	07/2022
	Analyse TVB	06/2022	12/2022
	Diffusion et intégration des données	06/2022	12/2022
Sensibilisation	Animation auprès des habitants	04/2021	12/2022
	Inventaires participatifs	04/2021	12/2022
Rendu	Atlas cartographique de synthèse + rapport	06/2022	10/2022
	Plan d'actions en faveur de la biodiversité	06/2022	10/2022
	Réunion de restitution	10/2022	12/2022

Tableau : Calendrier des actions du projet ABC



Lancement du projet

En amont du projet, la commune s'est montrée particulièrement intéressée et investie. En effet, la candidature à cet ABC découle principalement d'une sollicitation de la commune suite à la mise en place d'une commission environnement au sein de la nouvelle équipe communale. La réunion officielle de lancement de l'ABC avec les élues s'est déroulée le 27 mai 2021. Depuis, de façon régulière, des points sont organisés avec Mme Flora GAUTIER, élue à l'environnement, de manière à l'informer du déroulement de l'ABC et opérer un relais communal.

Amélioration des connaissances

Avant le démarrage des inventaires naturaliste, une compilation des données faune connues sur la commune a été réalisé afin de faire un premier état des lieux des connaissances.

Ce travail réalisé pour chaque groupe d'espèce a permis de s'apercevoir de la présence de secteur sous prospecté et donc d'orienter les recherches vers ces endroits en priorité. Il a aussi mis en évidence la présence de certaines espèces patrimoniales ayant été recensées il y a plusieurs années en arrière ; et pour lesquels des recherches spécifiques seront nécessaire pour vérifier que leur présence est toujours vraie.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, cet état des lieux constitue un point de référence auquel comparer le gain de connaissance acquis.

Dans ce cadre sont prévus des inventaires naturalistes portant sur la majorité des groupes faunistiques (oiseaux : nicheurs, hivernants et rapaces nocturnes, libellules, papillons, amphibiens, reptiles, chauves-souris et autres mammifères) mais aussi une cartographie complète des habitats (typologie EUNIS niveau 3), des infrastructures agroécologiques (mares, haies), des zones de dépôts de déchets et des espèces envahissantes de la commune.

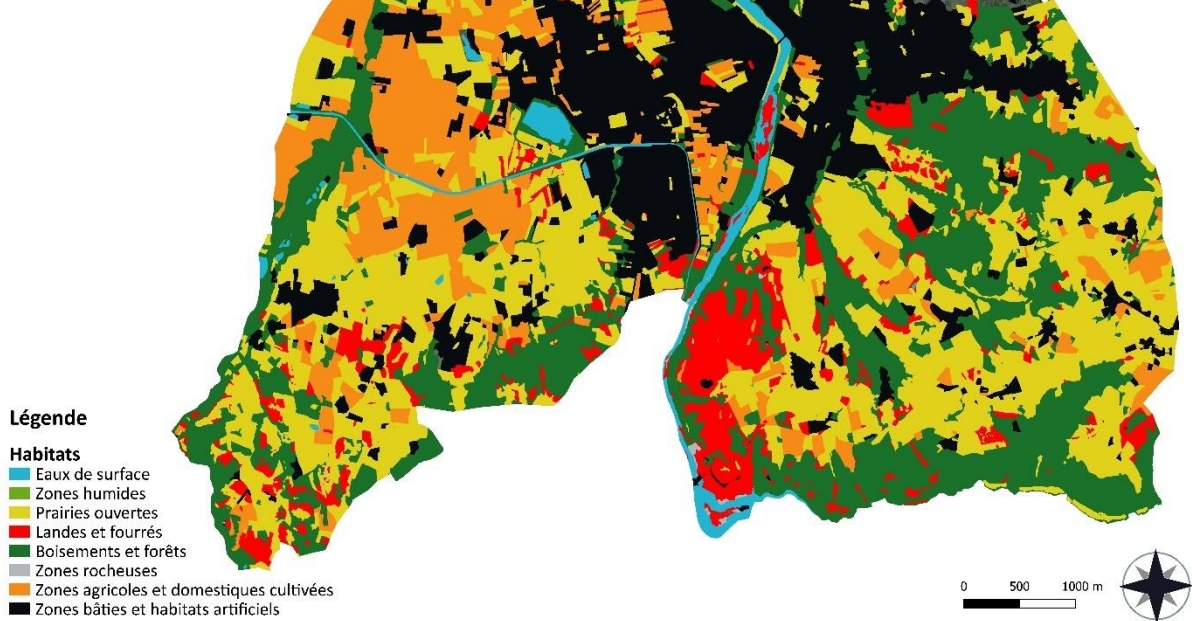
Les amphibiens, reptiles, odonates, rhopalocères et mammifères sont inventoriés par le SMAGL. Les inventaires ornithologiques et chiroptères sont réalisés par la LPO Loire.

Au terme de la première année de cet ABC ont peut mettre en avant :

- La cartographie de 3900 ha sur les 4130 ha de la commune
- Le recensement et l'identification de 154 mares et 73 km de haies
- Un effort de prospection soutenu en 2021 avec la production de plus de 8000 données sur un an ; soit le double du nombre de données produites en moyenne sur les 5 dernières années.
- La découverte du raton laveur jamais observé auparavant sur la commune
- La confirmation de présence du cuivré des marais dans un secteur où il avait été identifié pour la dernière fois en 2014 ...

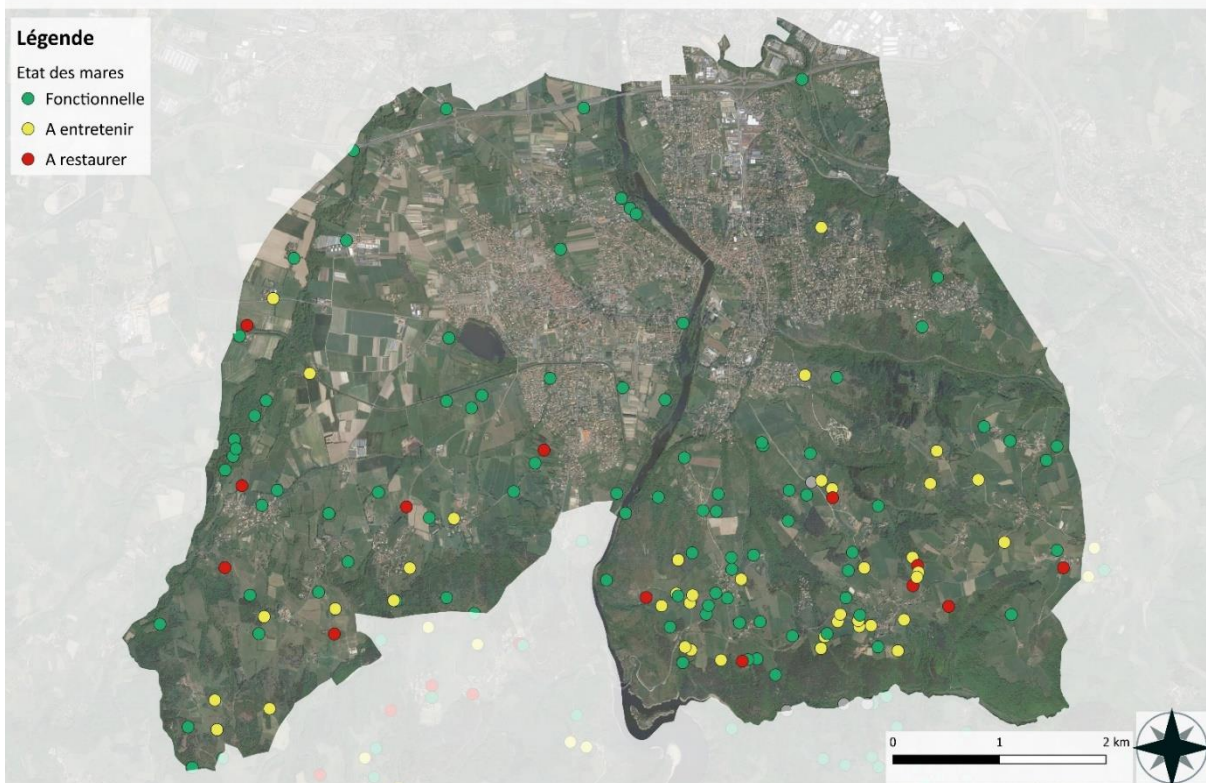


**Cartographie
des grands types d'habitats
présents sur la
commune de
Saint-Just-Saint-Rambert**



Carte 14 : Cartographie des habitats de Saint-Just-Saint-Rambert

**Répartition et état des mares sur
la commune de Saint-Just-Saint-Rambert**



Carte 15 : Répartition et état des mares de Saint-Just-Saint-Rambert



Animation

La communication, l'animation et la sensibilisation font partie des priorités du programme d'atlas de la biodiversité communale. En 2021, le SMAGL a communiqué sur l'ABC via son site internet, le site internet de la mairie de Saint-Just-Saint-Rambert, le journal communal « le fil de l'eau », les réseaux sociaux et par la production d'affiches et de flyers.

Plusieurs animations ont également été proposées notamment :

- 3 randonnées participatives (août-sept)
- 2 sorties oiseaux hivernants (étang David)
- Un stand plein air jeu interactif /distribution flyers
- 5 animations scolaires dans 2 écoles (132 élèves) portant sur l'identification des oiseaux des jardins
- La création d'une page Instagram : publication de photos d'espèces faunistiques présentes à Saint-just-Saint-Rambert avec des explications sur leurs critères d'identification afin que les habitants puissent reconnaître les espèces par eux même.



Photo 40 : Randonnée participative



Photo 41 : Animation scolaire mangeoire

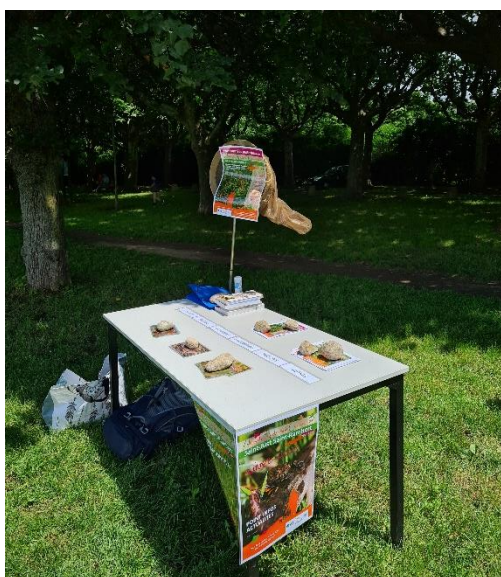


Photo 42 : Stand plein air



Photo 43 : Sortie oiseaux hivernants



8 . Appel à projet flore patrimoniale Département

Le site des gorges de la Loire réparti sur un territoire de 7 communes abrite une richesse écologique exceptionnelle. À ce titre, les habitats et espèces de ce territoire ont été reconnus par des dispositifs de préservation et de gestion des espaces naturels tels que Natura 2000 ou la réserve naturelle régionale des gorges de la Loire.

Au fil du temps et des prospections botaniques, plusieurs stations d'espèces patrimoniales ont été identifiées sur ce site, en particulier : le Polycnème des champs à Montchaux, le Trèfle tronqué au château d'Essalois et quelques stations de Queue de souris naine en bord de Loire.

Dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Département, nous avons proposé de répondre à l'objectif de préservation de la flore patrimoniale ligérienne en travaillant sur ces trois espèces rares et potentiellement exposées à des menaces. Les actions prévues sur ces espèces seront complémentaires aux suivis et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et permettront l'amélioration de la connaissance de ces espèces patrimoniales au sein de ce périmètre.

Pour le Polycnème, un accompagnement financier pour l'acquisition des parcelles où se trouve l'espèce nous a été attribué en 2021. Un suivi de l'évolution de la station a également été proposé.

Pour le Trèfle tronqué, la station est fortement exposée au piétinement compte tenu de l'attrait touristique du château d'Essalois. L'ouverture du centre d'interprétation des Gorges de la Loire en juin 2021, qui fait suite à la « trêve » imposée à la végétation du fait de la crise covid (fermeture du site) , rend nécessaire un suivi et un aménagement de mise en défens dont l'aspect visuel doit faire l'objet d'une instruction dans le cadre du site classé.

Pour la Queue de souris naine, les données doivent être actualisées. Les berges exondées des bords de Loire où elle se développe l'espèce sont de plus en plus fréquemment le terrain de jeu de certains usagers (véhicules motorisés). Il convient donc dans un premier temps de recenser l'étendue et la localisation des stations de présence de cette espèce et de confronter ces éléments aux zones en cours de dégradation actuellement connues.

En 2021, seule la partie investissement nous a été accordé pour ce projet, à savoir l'acquisition de parcelles à Montchaux pour le Polycnème des champs et le financement du matériel de mise en défens pour le Trèfle tronqué à Essalois.

Le temps de suivi des espèces, de gestion administrative (achat parcelles) et d'aménagement/conception de la mise en défens, correspondant à des dépenses de fonctionnement, ne nous ont pas été attribué par le Département en raison du partenariat financier existant déjà avec le SMAGL.

Compte tenu de la modification des statuts du SMAGL en 2021, dans lesquels le Département se retire des financeurs, un nouveau dossier sera déposé en mars 2022 pour compléter le projet sur la partie fonctionnement.



IV. Information, communication, sensibilisation

h. Communication

La communication a été réalisée en concertation avec Ingrid PERRET, chargée de mission au SMAGL, dans le cadre de sa mission de communication inscrite sur la demande de subvention 2021.

i. Mise à jour du site internet

Tout au long de cette année 2021, l'ensemble des informations, actions et animations relatives au périmètre Natura 2000 et au PAEC ont permis d'alimenter le site internet des gorges de la Loire : du SMAGL (www.gorges-loire.fr).

Les infos ont également été relayées sur la page Facebook du SMAGL : <https://www.facebook.com/gorgesdelaloire/>

j. Animation foncière

Veille SAFER

Comme chaque année encore nous avons maintenu notre mission de suivi et de surveillance du marché foncier sur les gorges de la Loire, via une convention avec la SAFER.

En 2021, une acquisition foncière a été réalisée au lieu-dit les côtes de la Pararie pour une surface de 6.9ha. Cette acquisition est détaillée en partie V.c.

Cette année, nous avons reçu environ 167 notifications de ventes par la SAFER, la plupart se situant hors du site N2000. Les informations sur les parcelles en vente dans les gorges de la Loire et notamment à proximité de la réserve naturelle ont été transmises aux gestionnaires de la RNR ainsi qu'au département qui dispose d'une stratégie foncière dans le cadre de la politique ENS.

Un point de vigilance est également apporté à l'évolution du site de Montchaux, sur la commune de Saint-Maurice en Gourgois. Ce site constitué d'une quinzaine d'hectares de pelouses remarquables, avec notamment la présence de polycnème des champs ou d'azurée du serpolet, était entretenu de manière extensive jusqu'au décès de Mr Étienne CHOSSY, en 2018, propriétaire du site sans héritier direct. En l'attente de la réalisation de la succession de Mr CHOSSY, ces parcelles ne sont plus exploitées et un embroussaillage s'opère. De même, un changement de destination du site pourrait être néfaste à la faune et flore rare et fragile présente sur le site.

En 2021, un accompagnement financier pour l'acquisition des parcelles où se trouve le Polycnème des champs nous a été attribué dans le cadre de l'appel à projet flore patrimoniale du Département.

Les autres parcelles du site sont susceptibles d'être rachetées par la commune.



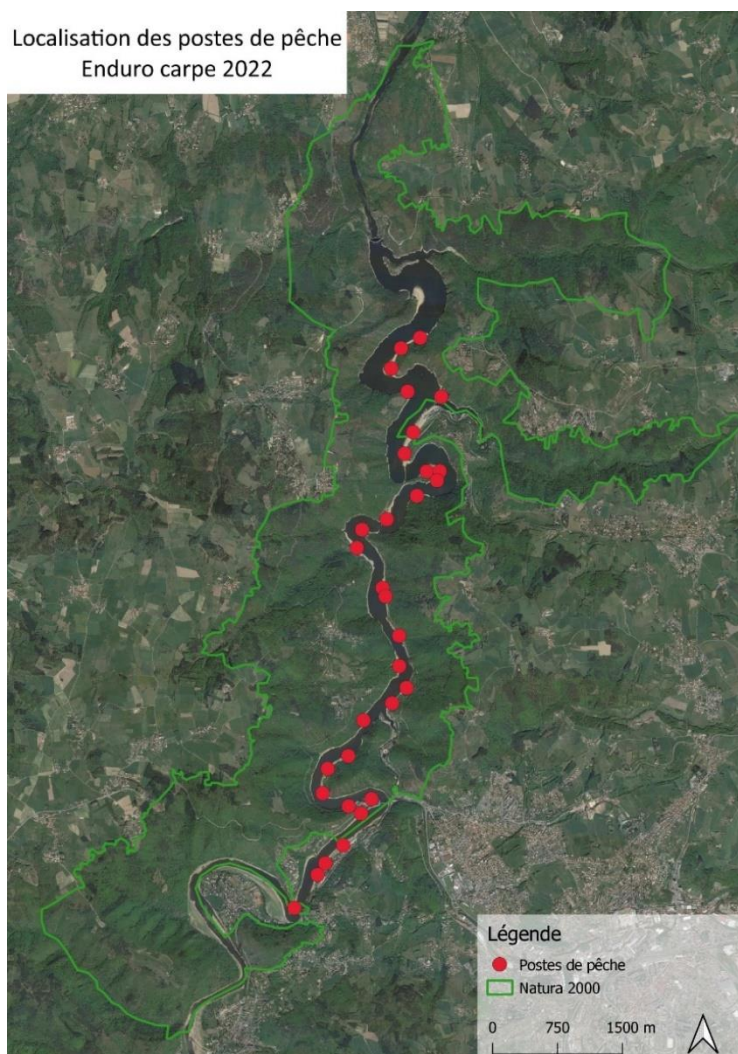
2. Évaluation d'incidences

Les évaluations d'incidences liées aux diverses activités prenant place dans le site Natura 2000 des gorges de la Loire sont instruites par les services de la DDT. En 2021, 16 demandes ont été instruites concernant principalement des activités sportives et culturelles et quelques travaux.

D'autres consultations diverses en prévision d'une demande d'autorisation ou pour s'assurer de la nécessité ou non de réaliser une évaluation d'incidence nous ont été adressés :

- Manifestation de pêche à la carpe de 4 jours du 15 au 18 avril 2022 sur le plan d'eau du barrage de Grangent. Une rencontre entre le chargé de mission Natura 2000 et les organisateurs a eu lieu au mois de janvier 2022 pour évaluer le projet (emplacement et nombre de postes de pêche, nombre de participants, matériel utilisé) et donner aux organisateurs les recommandations nécessaires pour que la manifestation se déroule dans le respect du site. Le principal point mis en avant, et à surveiller, était le dérangement possible d'espèces en période de reproduction (avifaune nicheuse des gorges de la Loire) lié à la présence de postes de pêche dans des zones isolées des gorges de la Loire. La suppression d'un des postes de pêche situé aux Révotes a été demandé pour éviter le dérangement du Milan royal. Cette manifestation pourra potentiellement se reproduire chaque année.

Localisation des postes de pêche
Enduro carpe 2022



Carte 16 : Emplacement de pêche pour le trophée Grangent 2022



Photo 44 : Boisement à Caloire

- Reboisement en douglas de parcelles à Saint-Maurice-en-Gourgois (1,15ha)
- Exploitation des bois tombés après une tempête survenue à Caloire en 2018 par M Beudet (abandonné)
- Renouvellement de signature de la charte Natura 2000 pour la montée de Chambles.

VI. Gestion administrative et financière

a. Demande de subvention et de paiement

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des subventions en cours ou soldées durant l'année 2021. Le détail des financements est disponible dans chaque dossier de demande de subvention.

ACTION	DATE DE LA DEMANDE	MONTANT SUBVENTION	PAIEMENT / ACOMPTE	DATE PAIEMENT
- Animation Natura 2000 2019	02/10/2018	35 421.70€	35 421.70 €	10/12/2020
- Animation Natura 2000 2020	16/09/2019	34 977.75€	34 863.06€	09/09/2021
Animation Natura 2000 2021	13/05/2020	35 260,38€		A venir
Animation Natura 2000 2022	14/09/2021	39 185.09€		A venir
- 7.10 mise à jour du docob	05/02/2020	46 631.78€		Acompte demandé en 2021
- Animation PAEC 2018	8/12/2017	7 195.49 €	6 737,58 €	16/06/2020
- Animation PAEC 2019	18/12/2018	7 466.56 €	3 587.82 € (Feader)	26/12/2021
- Animation PAEC 2020	05/12/2019	7 667.08€		A venir
Animation PAEC 2021-2022	09/04/2021	8 899.81€		A venir
- AMI OFB Mares	07/03/2019	16 745.00€ Marché	1 674.50 € 3 349.00 € 3 349.00 €	15/10/2019 17/12/2020 29/06/2021
- AMI OFB Milieux ouverts	07/03/2019	12 336.66€ Marché	1 233.67 2 467.33 € 2 467.33 €	23/10/2019 17/12/2020 26/10/2021
-AMI OFB Haies	09/11/2020	29 881.67€	1 750.67€	26/12/2021
- Atlas de biodiversité communaux	14/09/2017	69 706.25€	20 821.87€ 20 821.87€ 27 762.51€	01/03/2018 15/07/2019 09/09/2021
- Atlas de biodiversité communale de Saint-Just-Saint-Rambert	09/09/2020	23 304€	6 991.20€	16/03/2021
- TRA1.4 CVB : restauration de zones humides	18/02/2019	30 123.25€		Acompte demandé en 2021 Solde 2022
- TRA6.3 : acquisition foncière	18/02/2019	12 139.04€	12 139.00€	21/12/2021



Concernant l'animation 2021 du site Natura 2000, elle est répartie sur 3 postes :

- ✓ Chargée de mission Natura 2000, Amandine SUEUR
- ✓ Chargée de communication du SMAGL, Ingrid PERRET
- ✓ Margot GALLARDO, technicienne au SMAGL pour son assistance apportée sur les actions de suivi et la mise à jour du Docob

Il est à noter :

- ✓ Le versement de la part FEADER du financement PAEC pour l'année 2019.
- ✓ Une demande de subvention PAEC 2021/2022 (prolongation subvention 2020 jusqu'au 30 juin 2021, début opération PAEC 2021/2022 au 01/07/2021 jusqu'au 31/12/2022)
- ✓ Le paiement du solde de l'ABC des gorges de le Loire (2018-2020)
- ✓ La mise en place d'un programme d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 sur la haie en partenariat avec l'OFB sur une durée de 5 ans (2021-2025)
- ✓ Le démarrage du projet d'atlas de biodiversité de la commune de Saint-Just-Saint-Rambert (2021-2022)
- ✓ La demande d'un acompte de **25 342.24€** pour la mise à jour du Docob (7.10)
- ✓ La demande d'un avenant de manière à prolonger l'échéance de la subvention 7.10 jusqu'à fin 2022.
- ✓ La demande d'un acompte de **14 490 €** pour l'action TRA1.4 CVB : restauration de zones humides

